

1. MÉTHODOLOGIE

1.1 Nouvelle méthode d'estimation de l'emploi dans les comptes nationaux

1.1.1 Introduction

Les statistiques de l'emploi reprises dans les comptes nationaux reposent sur les données publiées par le Ministère fédéral de l'Emploi et du Travail (MET). Pour mieux répondre à l'évolution rapide du marché du travail et aux changements dans les standards internationaux, le MET a entrepris une révision en profondeur de sa méthodologie. En permettant de repérer avec précision le statut des personnes par rapport à l'emploi et d'éliminer les éventuels doubles comptages, les travaux de la Banque Carrefour de la sécurité sociale¹ ont contribué de façon déterminante à l'amélioration de la méthode d'estimation.

En collaboration étroite avec le MET et les diverses institutions concernées par les statistiques du marché du travail (Banque Nationale de Belgique, Bureau fédéral du Plan, Institut National de Statistique, Office National de Sécurité Sociale, Conseil central de l'Economie), l'Institut des Comptes Nationaux (ICN) a adapté en conséquence les chiffres de l'emploi publiés dans les comptes nationaux. Les nouveaux résultats, basés sur une méthode d'estimation cohérente avec celle utilisée pour d'autres agrégats importants des comptes nationaux - en particulier, masse salariale et valeur ajoutée -, remplacent les statistiques provisoires publiées jusqu'à présent.

1.1.2 Méthode d'estimation de l'emploi appliquée jusqu'à présent

Depuis l'introduction du SEC 1995 dans les comptes nationaux belges, en avril 1999, une méthode provisoire était utilisée pour satisfaire les nouvelles exigences européennes en matière de statistiques de l'emploi. Cette méthode reposait sur les statistiques annuelles de l'emploi établies par le MET et sur les statistiques trimestrielles de l'Office National de Sécurité Sociale (ONSS). Les statistiques de l'emploi produites par l'ICN constituaient en quelque sorte une estimation trimestrielle avancée des statistiques publiées par le MET.

Cette solution devait garder un caractère provisoire dans la mesure où elle présentait des lacunes qui pouvaient influencer à la fois le niveau global de l'emploi et sa répartition par branche d'activité:

- l'estimation du nombre total de personnes salariées était compliquée par le fait que les chiffres des organismes de sécurité sociale sur lesquels se basaient les estimations du MET concernaient le nombre de postes de travail; ce n'est qu'indirectement, sur la base d'hypothèses, que le Ministère tentait de reconstituer le nombre de personnes au travail pour ses statistiques de l'emploi;
- pour ce qui est du classement de l'emploi par branche d'activité, il pouvait difficilement être réconcilié avec les ventilations de la valeur ajoutée et de la masse salariale dans les comptes nationaux, en raison d'unités statistiques de base différentes² et du recours à un répertoire d'unités de production dans les comptes nationaux³.

1.1.3 Nouvelle méthode d'estimation

De la lacune de la solution provisoire adoptée jusqu'à présent découle l'objectif principal de la nouvelle méthode: la réconciliation de la méthode d'estimation des statistiques de l'emploi avec celle en vigueur pour les autres agrégats de la comptabilité nationale. Tant l'estimation de l'emploi salarié que celle de l'emploi indépendant ont été revues.

1.1.3.1 *Emploi salarié*

1.1.3.1.1 *Définition*

Le Bureau international du Travail, qui fait autorité en la matière, définit la personne salariée comme un travailleur qui est occupé dans le cadre d'une relation de travail caractérisée par un lien de subordination. En contrepartie de son travail, il perçoit une rémunération en espèce ou en nature. L'activité exercée doit s'étendre au minimum sur une heure au cours de la période de référence (une semaine, en général).

1.1.3.1.2 *Sources d'information*

Au delà du fait qu'elles sont déjà utilisées pour estimer la masse salariale, le caractère quasi exhaustif des données

¹ La Banque Carrefour croise les informations issues des différents organismes de sécurité sociale sur la base du registre national.

² L'établissement, dans les statistiques du MET et de l'ONSS, et l'entreprise, dans les comptes nationaux.

³ La répartition par branche d'activité des comptes nationaux repose sur celle du répertoire des unités de production établi par l'Institut National de Statistique pour le compte de l'ICN, tandis que les statistiques du MET sont ventilées en fonction du classement selon l'ONSS.

administratives récoltées par l'ONSS et l'ONSS-APL⁴ en font des sources de base privilégiées pour l'estimation de l'emploi salarié. Jusqu'il y a peu, elles ne pouvaient cependant pas être utilisées de façon exhaustive et détaillée dans la mesure où seule une information sur les postes de travail était disponible (cf. Méthode d'estimation de l'emploi appliquée jusqu'à présent). Grâce au développement récent d'une base de données dénommée LATG⁵ et à la reconstitution de fichiers trimestriels complets depuis 1995, la situation a changé: les statistiques de l'ONSS permettent désormais de compter directement le nombre de travailleurs. En effet, établies à partir d'une centralisation des différentes déclarations des entreprises, les données LATG utilisent la personne comme unité statistique et permettent d'éviter tous les problèmes de double comptage qui existaient avec les postes de travail.

Sous leur forme actuelle, ces statistiques permettent d'adopter une approche de l'emploi salarié en tout point comparable à celle utilisée pour estimer les autres agrégats des comptes nationaux. En effet, alimentées par les déclarations trimestrielles des employeurs, ces statistiques sont disponibles au niveau de l'unité de base des comptes nationaux, à savoir l'entreprise.

1.1.3.1.3 *Compilation*

La méthode d'établissement des comptes nationaux belges repose sur deux principes de base: l'utilisation systématique d'un répertoire des unités de production, basé sur un registre des entreprises, et l'exploitation maximale des données administratives, complétées par des informations statistiques et des résultats d'enquêtes. A l'image de ce qui est fait pour les autres agrégats des comptes nationaux, les nouveaux chiffres de l'emploi salarié publiés par le MET et repris par l'ICN sont ainsi obtenus en agrégeant les données individuelles des entreprises concernant le nombre de personnes salariées, issues principalement des bases de données de l'ONSS et de l'ONSS-APL, selon les caractéristiques - branche d'activité et secteur institutionnel - reprises dans le répertoire, de façon à assurer la cohérence des résultats.

Une correction est en outre effectuée pour ne compter qu'une seule fois les travailleurs assujettis à la fois à l'ONSS et à l'ONSS-APL. Cette correction repose sur la mise en concordance, à l'aide du numéro de registre national, des personnes interrogées dans le cadre de l'enquête sur les forces de travail et de leur assujettissement aux deux organismes de sécurité sociale: pour chaque branche d'activité, la proportion des travailleurs enregistrés auprès des deux organismes est extrapolée à la population réelle des fichiers de l'ONSS et déduite de celle-ci.

⁴ Enregistre les données concernant les administrations publiques locales (communales et provinciales).

⁵ LATG: "Loon- en ArbeidsTijdGegevens".

Une correction supplémentaire est introduite pour éviter les doubles comptages entre les emplois salariés et indépendants: sur la base d'informations issues de la Banque Carrefour de la sécurité sociale, sont éliminés les travailleurs dont l'activité en tant que salarié est accessoire par rapport à une activité indépendante principale.

Les renseignements obtenus de l'ONSS et de l'ONSS-APL ne correspondent cependant pas tout à fait aux concepts de la comptabilité nationale. Trois ajouts viennent se greffer au nombre de salariés ainsi obtenu:

- les travailleurs non assujettis ou relevant d'autres organismes de sécurité sociale (marins, personnel domestique, travailleurs occupés sous un contrat d'ALE⁶, mineurs, ecclésiastiques⁷, etc.), pour lesquels une estimation est réalisée sur la base d'informations statistiques particulières;
- les étudiants jobistes, qui sont enregistrés dans un fichier distinct de l'ONSS;
- le travail au noir, estimé de façon cohérente avec les corrections introduites dans le calcul de la valeur ajoutée et de la masse salariale dans les comptes nationaux.

Les travailleurs intérimaires, qui relèvent de la branche des services aux entreprises, font l'objet d'un traitement particulier. Comme leur enregistrement dans les données de base de l'ONSS pose problème⁸, leur nombre est dérivé de l'évolution du nombre d'heures prestées dans l'intérim.

La somme de ces diverses catégories constitue l'emploi salarié intérieur tel qu'il est publié par le MET. En l'occurrence, il s'agit d'une estimation du stock de l'emploi tel qu'il existe à la fin du trimestre, qui présente l'avantage d'éliminer les mouvements d'entrée et de sortie durant le trimestre. Cette estimation correspond parfaitement à l'objectif d'une statistique sociale telle que celle produite par le MET, qui vise à décrire une situation du marché du travail à un moment donné.

L'objectif de la statistique de l'emploi reprise dans les comptes nationaux est, quant à lui, différent. Dans la mesure où elle est mise en rapport avec des variables de

⁶ ALE: agence locale pour l'emploi.

⁷ Inclus dans les données de l'ONSS à partir de 1996.

⁸ En raison de l'évolution particulièrement rapide du statut des personnes actives dans le secteur de l'intérim et des déficiences constatées qui en découlent quant à la déclaration de fin de contrat, la situation de fin de trimestre telle qu'elle est observée dans les statistiques administratives de l'ONSS peut inclure des travailleurs intérimaires qui, s'ils ont effectivement travaillé au cours du trimestre, ne sont plus sous contrat à la fin de ce trimestre; en d'autres termes, les statistiques de base sont susceptibles de surestimer le nombre de personnes occupées dans cette branche d'activité à la fin du trimestre.

flux telles que la valeur ajoutée et la masse salariale, la situation de fin de trimestre ne peut être considérée comme représentative du trimestre. Le SEC 1995 recommande l'usage d'une moyenne trimestrielle. Dans les comptes nationaux belges, elle est obtenue par la moyenne arithmétique de la situation à la fin du trimestre concerné et celle observée à la fin du trimestre précédent.

L'emploi salarié national est obtenu en ajoutant le solde des travailleurs frontaliers.

1.1.3.2 *Emploi indépendant*

Construite également sur la base des informations administratives disponibles, l'estimation de l'emploi indépendant est obtenue par une compilation des statistiques de l'Organisme d'Assurance Sociale des Indépendants (INASTI). Parmi les différentes catégories proposées par l'INASTI (indépendants à titre principal et à titre complémentaire, actifs après l'âge de la pension, aidants à titre principal et aidants à titre complémentaire), deux ont été retenues par le MET: les personnes exerçant leur profession indépendante à titre principal et les indépendants pensionnés⁹.

Est ajouté à ce total l'ensemble des aidants, qu'ils soient rémunérés ou non¹⁰. Dans les comptes nationaux belges, tous les aidants, même rémunérés, sont considérés comme des travailleurs indépendants. Leur rémunération éventuelle, considérée comme une avance sur bénéfice, n'est pas reprise dans la masse salariale, mais bien dans l'excédent brut d'exploitation et le revenu mixte.

Dans un premier temps, seul le total de l'emploi indépendant sera intégré dans les comptes nationaux; des travaux sont en cours pour en obtenir une ventilation

par branche d'activité qui soit cohérente avec celles des autres agrégats des comptes nationaux.

1.1.4 Nouveaux résultats: comparaison avec les données publiées antérieurement

1.1.4.1 *Emploi salarié*

Pour ce qui est de l'emploi salarié, les résultats obtenus sur la base de cette nouvelle méthode, complète et détaillée, s'écartent des chiffres administratifs publiés précédemment par le MET et repris dans les comptes nationaux, tant en niveau qu'en évolution.

1.1.4.1.1 *Résultats en niveaux*

Le tableau suivant compare les nouveaux résultats avec les statistiques de l'emploi salarié publiées auparavant dans les comptes nationaux. Pour l'année 2001, la différence s'élève à environ 180 000 personnes. Elle trouve une origine quasi exclusive dans les branches des services, avec des révisions à la hausse importantes dans le commerce (75 000 personnes) et dans les services aux entreprises (155 000 personnes), compensées partiellement par une correction à la baisse dans les services aux ménages (près de 60 000 personnes). La révision dans les services aux ménages s'explique en partie par une réestimation du nombre de personnes employées comme personnel domestique, sur la base des contrats d'assurance.

Emploi salarié intérieur en 2001 selon les anciens et les nouveaux chiffres

	Publications antérieures	Publications actuelles	Différences
<i>En milliers de personnes</i>			
Agriculture, chasse, pêche et sylviculture	21	28	7
Industrie et énergie	657	652	-5
Construction	189	189	0
Commerce, transports et	731	806	75
Activité financières, immobilières et	347	502	155
Administration publique et éducation	745	753	8
Services aux ménages	592	535	-57
Total	3 283	3 466	183

⁹ Le nombre de personnes recensées par l'INASTI dans cette catégorie étant nettement plus important que le nombre d'indépendants âgés de plus de 65 ans estimé sur la base de l'enquête sur les forces de travail, un tri a été effectué dans cette catégorie d'assujettis, sur la base des revenus déclarés.

¹⁰ Le MET distingue les aidants rémunérés et non rémunérés: les premiers sont classés dans l'emploi salarié, les seconds parmi les indépendants.

Taux de croissance de l'emploi salarié selon les anciens et les nouveaux chiffres(*) et suivant les données de base

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	Evolution cumulée 1995-2001
<i>Pourcentages de variation par rapport à l'année précédente</i>							
Publications antérieures	0,4	1,0	1,7	1,9	2,0	1,5	8,9
Publications actuelles	0,3	1,2	2,4	1,8	2,4	1,9	10,4
Données de base ONSS et ONSS APL(**)	0,2	1,1	2,2	1,8	2,5	2,0	10,2

(*)Les informations sur les étudiants-jobistes n'ont pu être introduites qu'à partir de 1997, tant dans l'emploi que dans les salaires. Les statistiques du marché du travail reprises dans les comptes nationaux présentent donc une rupture de série en 1997 (de l'ordre de 15 000 unités).

(**)Chiffres corrigés pour les doubles comptages et les intérimaires et pour la rupture de série résultant de l'introduction, à partir de 1997, des étudiants-jobistes, sur la base d'un fichier ONSS distinct.

La révision à la hausse du nombre de salariés s'explique essentiellement par la nouvelle information directe disponible sur le nombre de personnes, qui remplace les différentes hypothèses établies par branche d'activité par le MET pour reconstituer le nombre de personnes à partir du nombre de postes de travail. Cette révision est entièrement confirmée par les chiffres de base: la simple somme du nombre de personnes enregistrées auprès de l'ONSS et de l'ONSS-APL s'élève à près de 3 400 000 personnes, auxquelles sont ajoutées les catégories échappant à ces deux sources administratives.

1.1.4.1.2 Résultats en évolutions

Plus modestes qu'en niveaux, les différences observées dans les évolutions du nombre de salariés obtenues selon l'ancienne et la nouvelle méthode ne sont pas pour autant négligeables.

Oscillant annuellement entre -0,1 et 0,7 point de pourcentage, l'écart cumulé sur l'ensemble de la période 1995-2001 représente 1,5 point de pourcentage: selon les nouveaux chiffres, la croissance de l'emploi salarié a

atteint 10,4 p.c., pour 8,9 p.c. dans les publications antérieures.

Les évolutions obtenues avec la nouvelle approche s'expliquent essentiellement par celles observées dans les informations administratives de base que constituent les données de l'ONSS et de l'ONSS-APL. D'une comparaison entre la croissance du nombre de salariés obtenue selon la nouvelle méthode avec celle observée directement dans les fichiers administratifs, il ressort que les différences annuelles n'excèdent pas 0,2 point de pourcentage. Cumulées, sur la période 1995-2001 l'écart ne représente que 0,2 point de pourcentage.

1.1.4.2 Emploi indépendant

Les nouveaux résultats concernant l'emploi indépendant sont très proches de ceux qui ont été publiés jusqu'à présent, la différence étant même inférieure à 1 000 personnes en 2001. En évolution, les résultats restent également comparables, même si la diminution du nombre de travailleurs indépendants est plus prononcée dans la nouvelle statistique.

Evolution comparée de l'emploi indépendant

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	Evolution cumulée 1995-2001
Publications antérieures							
- en niveau (x 1000 personnes)	703	699	693	688	685	682	
- en évolution (p.c.)	0,6	-0,6	-0,9	-0,7	-0,4	-0,4	-2,4
Publications actuelles ⁽¹⁾							
- en niveau (x 1000 personnes)	713	710	703	695	689	682	
- en évolution (p.c.)	0,5	-0,4	-1,0	-1,1	-0,9	-1,0	-3,9
Différences							
- en niveau (x 1000 personnes)	10	11	10	8	4	0	
- en évolution (point de p.c.)	-0,1	0,2	-0,1	-0,4	-0,5	-0,6	-1,5

⁽¹⁾ Aidants rémunérés inclus (environ 25 000 personnes en 2001)

1.1.4.3 Emploi total

Par rapport aux chiffres publiés précédemment, le nombre de personnes occupées dans l'économie belge est révisé de près de 185 000 personnes à la hausse en 2001. Le solde frontalier ayant été légèrement corrigé à la baisse, l'emploi national est revu à concurrence d'un peu plus de 180 000 personnes.

Pour l'année 2001 l'emploi national est maintenant estimé à 4 198 000 unités. Sur l'ensemble de la période 1995-

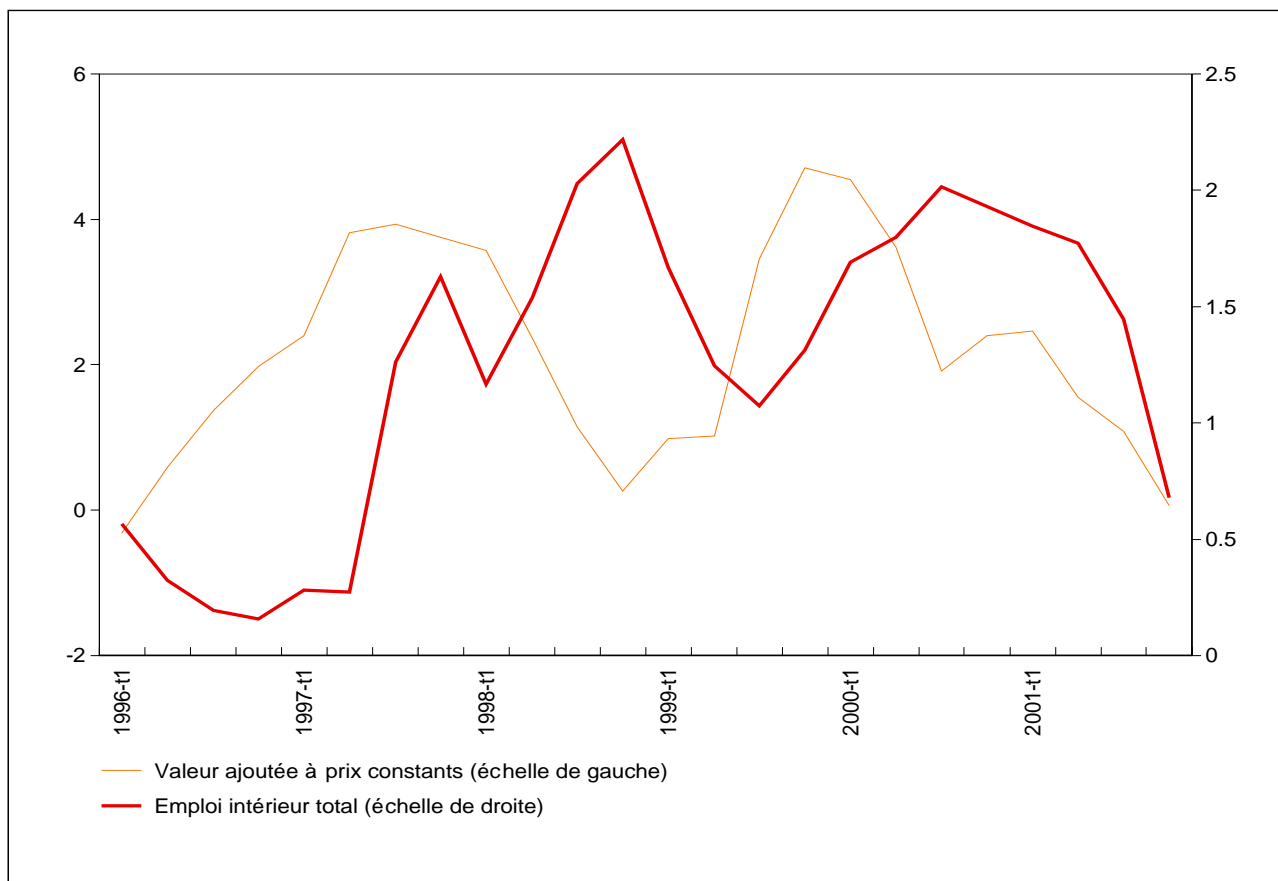
2001 la nouvelle estimation de l'emploi publiée par le MET s'accorde mieux que par le passé avec l'estimation qui en est faite à partir de l'enquête forces de travail de l'Institut National de Statistique.

Le graphique suivant illustre du reste la cohérence entre l'évolution trimestrielle de l'emploi et celle de la valeur ajoutée à prix constants, confirmant l'hypothèse selon laquelle les entreprises adaptent le nombre de travailleurs qu'elles emploient avec quelques trimestres de retard par rapport à l'évolution de leur activité.

Evolution comparée de l'emploi total

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	Evolution cumulée 1995-2001
Publications antérieures							
Emploi intérieur							
- en niveau (x 1000 personnes)	3 728	3 757	3 801	3 856	3 918	3 964	
- en évolution (p.c.)	0,4	0,8	1,2	1,4	1,6	1,2	6,7
Solde frontalier (x 1000 personnes)	52	52	54	52	52	52	
Emploi national							
- en niveau (x 1000 personnes)	3 780	3 809	3 855	3 908	3 970	4 017	
- en évolution (p.c.)	0,4	0,8	1,2	1,4	1,6	1,2	6,7
Publications actuelles							
Emploi intérieur							
- en niveau (x 1000 personnes)	3 860	3 894	3 962	4 014	4 089	4 148	
- en évolution (p.c.)	0,3	0,9	1,8	1,3	1,9	1,4	7,8
Solde frontalier (x 1000 personnes)	47	48	49	49	50	50	
Emploi national							
- en niveau (x 1000 personnes)	3 907	3 942	4 012	4 063	4 139	4 198	
- en évolution (p.c.)	0,3	0,9	1,8	1,3	1,9	1,4	7,8
Différences							
Emploi intérieur							
- en niveau (x 1000 personnes)	132	137	161	158	171	184	
- en évolution (point de p.c.)	-0,1	0,1	0,6	-0,1	0,3	0,2	1,1
Solde frontalier (x 1000 personnes)	-5	-4	-5	-3	-2	-2	
Emploi national							
- en niveau (x 1000 personnes)	127	133	157	155	169	181	
- en évolution (point de p.c.)	-0,1	0,1	0,6	-0,1	0,3	0,2	1,1

*Evolution de la valeur ajoutée et de l'emploi dans les comptes nationaux trimestriels
(pourcentages de variation par rapport au trimestre correspondant de l'année précédente)*



1.1.5 La suite des travaux

Cette révision de l'emploi constitue une première étape dans le processus de révision des statistiques belges du marché du travail dans les comptes nationaux. La suite des travaux s'articulera autour du volume de travail.

Le volume de travail sera mesuré à la fois en termes de nombre d'heures prestées et de nombre d'équivalents temps plein. Conformément aux échéances prévues par la Commission européenne, ces variables seront introduites dans les comptes nationaux dans le courant de l'année 2003. Leur estimation devrait apporter un éclairage plus complet sur l'évolution de l'emploi et sur sa cohérence avec les mouvements de la valeur ajoutée et de la masse salariale.

1.2 Différences de valorisation sur stocks

1.2.1 Généralités

Pour réaliser les estimations, selon la méthode définitive, des comptes nationaux, c'est-à-dire deux ans après l'expiration de la période à laquelle les chiffres se rapportent, on a largement recours à des agrégats

administratifs provenant de différentes sources¹¹. Les définitions sur la base desquelles ces agrégats ont été établis ne correspondent pas nécessairement à celles du SEC 1995. Il convient dès lors d'opérer des corrections afin de passer d'agrégats administratifs à des agrégats SEC 1995. Au total, une trentaine de corrections sont effectuées. Ces corrections dites "de passage" ne peuvent être opérées qu'à l'occasion des estimations selon la méthode définitive, lorsque des agrégats administratifs constituent la base des calculs.

L'estimation provisoire relative à l'année précédente n'est pas issue sur des agrégats administratifs. Elle repose essentiellement sur l'extrapolation des agrégats SEC 1995 de la période précédente sur la base d'indicateurs. Cela ne pose pas de problème pour la plupart des corrections de passage. L'ampleur de ces corrections d'une année à l'autre est si réduite que l'extrapolation des agrégats SEC 1995 de l'année précédente fournit des résultats très fiables.

Il n'en va pas de même pour la correction de gains et pertes de détention sur stocks. Des modifications importantes, d'une année à l'autre, de l'ampleur et du sens de la correction sont possibles. Pour l'estimation

¹¹ Les principales sources sont les comptes annuels déposés auprès de la centrale des bilans, les déclarations à la TVA et à l'ONSS, l'enquête relative au budget des ménages et les diverses enquêtes structurelles.

relative à la dernière année, cette correction est dès lors directement intégrée lors de la réconciliation des différentes optiques suivant lesquelles le PIB est calculé.

La correction pour gains et pertes de détention sur stocks est effectuée pour la première fois sur les chiffres ayant trait à l'année 2000. Elle n'est pas opérée rétroactivement (pour les années 1995-1999), car les modifications de prix ont été nettement moins importantes au cours de ces années qu'en 2000¹², la qualité des déflateurs est assez limitée (depuis 2000, l'INS rassemble de nouvelles séries en matière de prix à la production)¹³ et les tableaux ressources-emplois relatifs à 1995, 1997 et 1999 ont, dans l'intervalle, été finalisés.

1.2.2 Evaluation du stock dans la comptabilité d'entreprise

La législation comptable belge autorise différents systèmes d'évaluation des stocks (LIFO -Last In First Out-, FIFO -First In First Out-, prix moyens, prix individuels). Suivant la méthode choisie, les fluctuations des prix influenceront différemment la valeur du stock final et donc, le montant des variations du stock, de la marge brute (valeur ajoutée) et des bénéfices.

Prenons un exemple fictif. Une entreprise dispose le 31/12/1999 d'un stock de biens achetés (matières premières ou marchandises) de 500 unités, évalués à 1 euro/unité. En 2000 et 2001, chaque mois 500 unités sont achetées et transformées (matières premières) ou revendues (marchandises), ce qui signifie que les variations physiques du stock sont équivalentes à zéro en 2000 et 2001. Les prix des biens achetés augmentent de 12 p.c. en 2000 et baissent de 2 p.c. en 2001:

La valeur du stock final selon les valorisations LIFO et FIFO, soit les deux formes d'évaluation des stocks les plus courantes, est la suivante:

Indices des prix et valeur des stocks

	1999	2000	2001
<i>Indices des prix des stocks</i>			
niveau	100,0	112,0	109,8
évolution (p.c.)		12,0	-2,0
<i>Valeur des stocks (en euros)</i>			
FIFO	500	560	549
LIFO	500	500	500

Avec FIFO, la valeur du stock initial est d'abord imputée dans le prix d'acquisition des biens vendus, suivie par les achats de janvier à novembre. Les 500 unités achetées en décembre 2000 sont reprises dans le stock final au 31/12/2000 à 560 euros (=500 unités * 1,12 euro/unité).

L'année suivante, ce stock initial est d'abord imputé (560 euros), suivi par les achats de janvier à novembre. Les achats de décembre 2001 apparaissent au bilan au 31/12/2001 à 549 euros (=500 unités * 1,098 euros/unité).

Dans une valorisation LIFO, les achats de décembre sont d'abord imputés dans le prix des biens vendus, suivis par ceux de novembre à janvier. En d'autres termes, les 500 unités de biens en stock restent évaluées à 1 euro/unité ou 500 euros (valeur au 31/12/1999).

Les effets de FIFO et LIFO sur le bilan et le compte de résultats de l'entreprise apparaissent dans les tableaux ci-après¹⁴:

¹² Indice des prix de la production industrielle: 1996: +0.6 p.c. 1997: +1.7 p.c., 1998: -1.2 p.c., 1999: -0.4 p.c., 2000: +8.8 p.c. Déflateur des importations: 1996: +2.6 p.c., 1997 +5.5 p.c., 1998: -2.3 p.c., 1999: + 0.7 p.c., 2000: +11.8 p.c.

¹³ Les prix à la production d'entreprises qui vendent sur le marché intérieur déterminent, outre les prix à l'importation, les prix des marchandises, des matières premières et des fournitures achetées par des entreprises belges.

¹⁴ On présume que tous les achats et toutes les ventes sont aussi effectivement payés, que les bénéfices sont réservés et que les postes suivants, qui sont également susceptibles d'influencer la valeur ajoutée, équivalent à zéro: variations de stocks des produits finis, production immobilisée, autres produits d'exploitation, services et biens divers et autres charges d'exploitation.

		FIFO			LIFO	
		1999	2000	2001	2000	2001
<i>Bilan, en euros</i>						
Actif	Stocks	500	560	549	500	500
	Compte en banque	200	1 800	3 500	1 800	3 500
Passif	Capital	700	700	700	700	700
	Réserves	0	1 660	3 349	1 600	3 300
<i>Compte de résultats, en euros</i>						
	Chiffres d'affaires (1)		8 000	8 300	8 000	8 300
	Achats		6 400	6 600	6 400	6 600
	Variation des stocks (augmentation -, diminution +)		-60	+11	0	0
	Coût d'acquisition des biens vendus (2)		6 340	6 611	6 400	6 600
	Marge brute (1) - (2)		1 660	1 689	1 600	1 700

Il ressort de cet exemple que seule l'évaluation LIFO permet d'obtenir des variations de stocks équivalentes à zéro, ce qui correspond à la réalité.

Une évaluation FIFO donne lieu à l'enregistrement d'une augmentation des stocks en 2000 et d'une diminution de ceux-ci en 2001. Il est manifeste que seuls des effets de prix jouent un rôle ici, puisque le stock de fin 1999 est en fait réévalué respectivement aux prix de décembre 2000 et décembre 2001.

La valeur ajoutée (marge brute) telle qu'elle peut être déduite des comptes annuels est influencée par le montant des variations de stocks: en 2000 (augmentation des prix), la valeur ajoutée résultant d'une évaluation FIFO des stocks est supérieure à celle issue d'une évaluation LIFO; le phénomène inverse se produit en 2001 (diminution des prix).

Par conséquent, l'évolution de la valeur ajoutée (marge brute) entre 2000 et 2001 est aussi très différente dans les deux systèmes:

Evolution de la marge brute

	2000	2001	Evolution
<i>en euros</i>			
FIFO	1 660	1 689	+29
LIFO	1 600	1 700	+100

Le niveau et la croissance de la valeur ajoutée telle que déduite des comptes annuels est fonction des systèmes

de valorisation des stocks auxquels on a recours. Comme les comptes annuels sont la principale source d'estimation de la valeur ajoutée des sociétés non financières dans les comptes nationaux, ces chiffres doivent, si besoin est, être corrigés.

1.2.3 Valorisation des stocks dans les comptes nationaux

1.2.3.1 Principes

Il convient de faire clairement la distinction, dans les comptes nationaux, entre les gains et pertes nominaux de détention et la variation de stocks. Dans l'exemple précité, l'évaluation LIFO livre des données chiffrées comptables qui sont conformes aux comptes nationaux (et donc, peuvent être utilisées sans correction).

Les variations de stocks qui résultent de l'évaluation FIFO doivent, dans cet exemple, être intégralement considérées comme des gains et pertes nominaux de détention. Si la correction résultant des gains et pertes nominaux de détention n'est pas effectuée de manière conforme, l'optique de production, tout comme l'optique dépense, donne des chiffres erronés. En se fondant sur l'exemple chiffré de 2000, on obtient le résultat ci-après (il est présumé que le chiffre d'affaires des produits manufacturés est attribuable à l'étranger et que les matières premières achetées proviennent de l'étranger).

		Production	Importations	Consommation intermédiaire	ΔStocks	Exportations
FIFO (sans correction)	Matières premières		6 400	6 340	60	
	Produits manufacturés	8 000				8 000
	PIB					
	<i>Optique production</i>	Production - Consommation intermédiaire = 8 000 - 6 340 = 1 660				
	<i>Optique dépense</i>	ΔStocks + Exportations - Importations = 60 + 8 000 - 6 400 = 1 660				
LIFO	Matières premières		6 400	6 400	0	
	Produits manufacturés	8 000				8 000
	PIB					
	<i>Optique production</i>	Production - Consommation intermédiaire = 8 000 - 6 400 = 1 600				
	<i>Optique dépense</i>	ΔStocks + Exportations - Importations = 0 + 8 000 - 6 400 = 1 600				

Dans les comptes nationaux, les changements observés dans les bilans successifs ne peuvent donc être expliqués que par des opérations financières (augmentation des avoirs en banque) et des gains et pertes nominaux de détention.

Dans ce cas, aucune variation de stocks ne peut donc être enregistrée dans les comptes réels.

1.2.3.2 Correction en raison de différences de valorisation sur stocks relatives à l'année 2000

Les prix des biens destinés à la revente et matières premières achetés par les entreprises belges ont augmenté en 2000 de quelque 10,7 p.c. par rapport à 1999. Il s'agit de la moyenne des hausses de prix des biens importés et des biens produits sur le territoire national.

La valeur des stocks de matières premières et fournitures et de marchandises à la fin 1999 est connue par le biais des comptes annuels.

Une estimation de la variation des prix des biens achetés entre décembre 1999 et décembre 2000 est effectuée pour chaque branche d'activité de l'industrie manufacturière, de l'énergie, de la construction et du commerce.

En adaptant cet indice des prix au stock au 31/12/1999, on peut réévaluer, pour chaque branche d'activité, le stock à la fin 1999 aux prix de 2000. L'écart entre ces deux montants atteindra au maximum les gains et pertes de détention sur stocks dans l'hypothèse où toutes les entreprises utilisent une évaluation FIFO. Le montant enregistré dans les comptes annuels dans les variations des stocks doit être corrigé de ces gains et pertes de détention. On obtient alors par solde le montant qui doit être réellement enregistré.

Les gains et pertes de détention (maximaux) ainsi estimés s'élèvent à 689 millions d'euros sur les matières

premières et marchandises et à 1 981 millions d'euros sur les marchandises, soit un total de 2 670 millions d'euros. Les gains et pertes de détention qui sont effectivement intégrés dans les chiffres relatifs à 2000 correspondent aux deux tiers de ceux-ci, soit 1 780 millions d'euros; on présume que un tiers des stocks est correctement valorisé dans l'optique des comptes nationaux (LIFO ou méthode apparentée)¹⁵.

La correction ainsi estimée se monte à 1,3 p.c. de la valeur ajoutée du secteur des sociétés non financières et à 0,7 p.c. du PIB. Cela signifie que, sans cette correction, le PIB à prix courants et sa croissance seraient surévalués de 0,7 p.c. et le compte du secteur des sociétés non financières donnerait une image largement faussée (surévaluation de la valeur ajoutée, de l'excédent brut d'exploitation et des variations de stocks, à concurrence de 1 780 millions d'euros).

La révision du PIB en 2000¹⁶ n'est pas causée par cette correction pour différences de valorisation sur stock car elle avait été anticipée dans les calculs de 2001 relatifs à 2000: tant l'optique production (valeur ajoutée) que les variations de stocks ont été revues à la baisse dans l'attente d'une estimation plus précise des gains et pertes de détention sur stocks qui a eu lieu dans le courant de 2002.

¹⁵ Même si FIFO est incontestablement la méthode d'évaluation des stocks la plus courante en Belgique, nous ignorons pour l'instant l'importance exacte des différentes méthodes. Toutefois, à compter de l'exercice comptable 2002, des informations directes seront disponibles (par l'intermédiaire de l'enquête structurelle adaptée) quant aux méthodes d'évaluation des stocks utilisées par les entreprises. Il est donc probable que la correction actuelle relative à 2000 sera encore révisée à l'avenir.

¹⁶ Les causes principales de la révision du PIB 2000 sont expliquées dans la partie consacrée aux Chiffres clés des comptes nationaux.

2. CHIFFRES CLÉS DES COMPTES NATIONAUX

2.1 Synthèse

Le produit intérieur brut (PIB) en volume a crû de 0,8 p.c. en 2001. Le déflateur du PIB ayant atteint 2,0 p.c., la croissance nominale a été de 2,8 p.c.

Les dépenses intérieures totales ont augmenté de 0,5 p.c. en 2001, contre 3,6 p.c. en 2000. Cette progression limitée s'est principalement manifestée au travers des dépenses de consommation finale des ménages et de la formation brute de capital fixe. La contribution des exportations nettes à la croissance du PIB est restée stable entre 2000 et 2001, à 0,3 p.c.

Le revenu national brut (RNB) en volume s'est accru de 0,5 p.c. en 2001, après une progression de 2,2 p.c. en 2000. La capacité de financement de l'économie totale a atteint 4,4 p.c. du PIB en 2001 et, pour la deuxième année consécutive, un surplus a été enregistré par l'administration publique. Celui-ci s'est élevé à 0,4 p.c. du PIB en 2001, contre 0,1 p.c. en 2000.

Après une forte augmentation en 2000 (2,4 p.c.), l'expansion de l'emploi salarié s'est ralentie au cours de l'année 2001, pour s'établir à 1,9 p.c., suivant ainsi le mouvement de l'activité économique.

Synthèse des données des comptes nationaux

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
<i>Aux prix de 1995, pourcentages de variation par rapport à l'année précédente</i>							
Produit intérieur brut		1,2	3,6	2,0	3,2	3,7	0,8
Dépenses intérieures totales		0,9	2,8	2,9	2,4	3,6	0,5
dont Dépenses de consommation finale des ménages		1,1	2,1	3,1	2,0	3,3	1,0
Formation brute de capital fixe		0,9	7,2	3,0	4,3	4,1	0,5
Exportations nettes ^(*)		0,3	0,9	-0,7	0,9	0,3	0,3
Revenu national brut		0,6	3,0	3,0	2,5	2,2	0,5
<i>Capacité (+)/besoin (-) de financement, en pourcentages du PIB</i>							
Economie totale		5,6	5,1	5,6	5,3	4,3	4,4
Administration publique		-4,3	-3,8	-2,0	-0,7	0,1	0,4
<i>Nombre moyen d'actifs occupés (en milliers)</i>							
Emploi intérieur	3 848	3 860	3 894	3 962	4 014	4 089	4 148
dont Salariés	3 139	3 147	3 184	3 259	3 319	3 400	3 466
Indépendants	710	713	710	703	695	689	682

^(*) Contribution à la croissance du PIB

Les données détaillées se trouvent dans la partie "Agrégats et tableaux de synthèse":

- 1 Composition du produit intérieur
- 2 Répartition du produit intérieur
- 3 Tableaux de synthèse des comptes des secteurs

2.2 Production

2.2.1 Evolution en volume

Valeur ajoutée par branche

	1996	1997	1998	1999	2000	2001
<i>Aux prix de 1995, pourcentages de variation par rapport à l'année précédente</i>						
Agriculture, chasse et sylviculture; pêche et aquaculture	-2,4	3,6	4,9	6,7	-1,2	-4,0
Industrie, y compris énergie	3,5	6,7	1,3	1,7	4,6	0,2
Construction	-2,7	3,7	-2,2	2,5	8,7	0,1
Commerce; réparations automobiles et d'articles domestiques; hôtels et restaurants; transports et communications	-3,4	0,9	0,6	1,9	2,3	4,2
Activités financières; immobilier, location et services aux entreprises	3,5	5,2	4,4	2,7	1,9 ^(*)	0,2
Autres activités de services	0,3	0,5	1,0	3,5	2,8	1,9
Produit intérieur brut	1,2	3,6	2,0	3,2	3,7	0,8

^(*) La valeur ajoutée de la branche assurance pour l'année 2000 a fortement diminué par rapport à l'estimation réalisée pour la publication d'octobre 2001 à la suite de l'intégration des chiffres relatifs aux années 2000 et 2001 transmis par l'Office de contrôle des assurances (OCA). Cette révision se monte à 705 millions d'euros.

En 2001, les différentes branches d'activité ont enregistré des résultats contrastés: l'agriculture s'est repliée et l'industrie, la construction et les activités financières, de location et de services aux entreprises ont stagné, alors que les branches des autres services (1,9 p.c.) et du commerce, transports et communications ont progressé (4,2 p.c.).

La branche agriculture, chasse, sylviculture et pêche a reculé de 4,0 p.c. en volume, baisse d'autant plus significative qu'elle fait suite à une croissance moyenne en volume de 3,5 p.c. entre 1997 et 2000.

La croissance de la branche commerce, transports et communications s'est raffermie après un taux moyen de croissance de 1,4 p.c., les quatre années précédentes, essentiellement grâce au commerce qui a progressé de 4,0 p.c. en 2001 et aux transports et communications, en hausse de 6,4 p.c. Dans les autres services, ce sont surtout les services de santé et l'action sociale (5,8 p.c.)

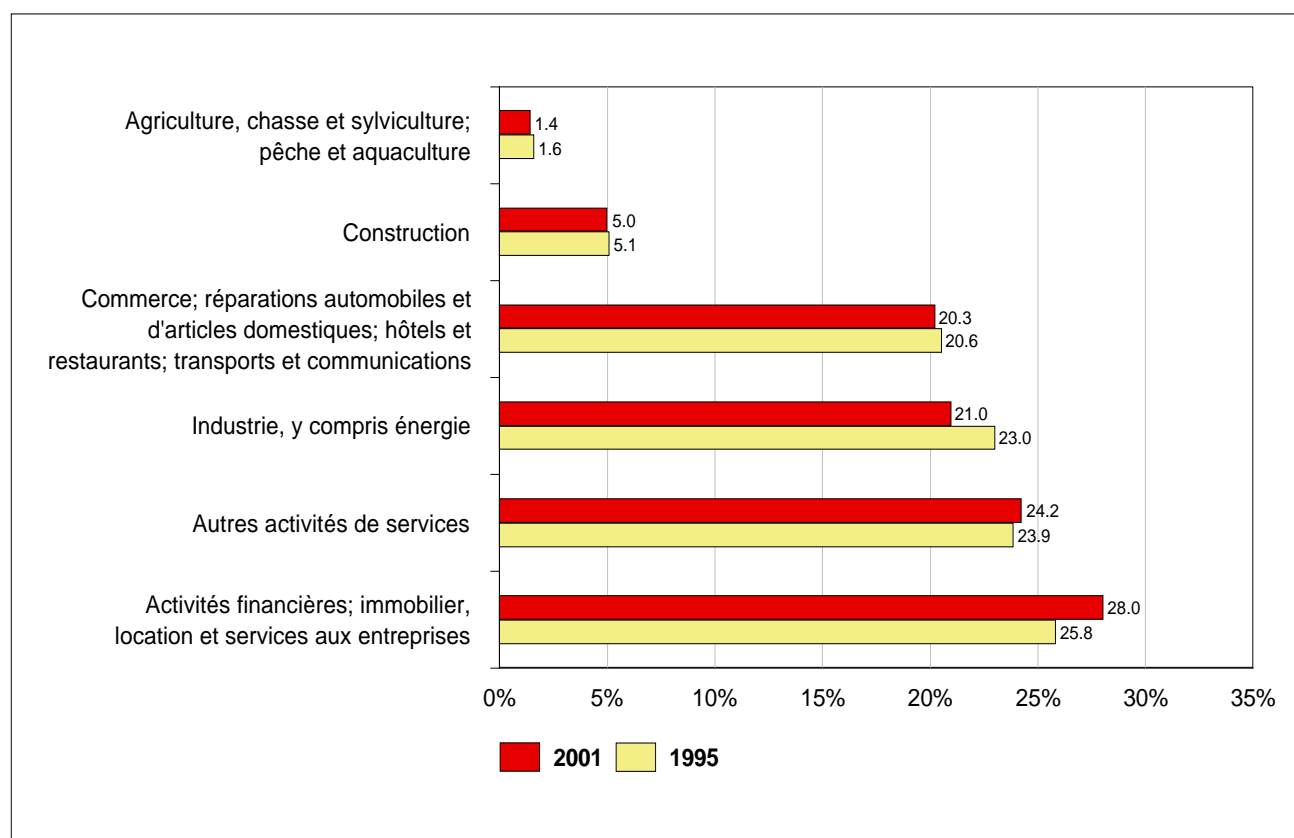
qui ont progressé.

2.2.2 Importance des branches d'activité

Le poids de chaque branche d'activité dans la valeur ajoutée totale à prix courants a évolué dans le temps. C'est le recul du poids de l'industrie y compris énergie, de 23,0 à 21,0 p.c., au profit de la branche des activités financières, immobilier, de location et de services aux entreprises, de 25,8 à 28,0 p.c., qui constitue le fait le plus marquant.

La branche agriculture, chasse, sylviculture, pêche et aquaculture a perdu de l'importance revenant de 1,6 à 1,4 p.c. La part de la construction a diminué, revenant de 5,1 à 5,0 p.c. et celle du commerce, transports et communications est revenue de 20,6 à 20,3 p.c. Le poids relatif des autres activités de services augmente de 23,9 à 24,2 p.c.

Poids relatif des branches d'activité dans la valeur ajoutée totale à prix courants



Les données détaillées se trouvent dans la partie "Agrégats et tableaux de synthèse":

- 1 Composition du produit intérieur
- 4 Compte de production et compte d'exploitation

2.3 Dépenses

La croissance en volume, tant des dépenses de consommation finale que de la formation de capital fixe, a fortement régressé en 2001. La croissance des dépenses de consommation de l'administration publique s'est élevée à 2,2 p.c., soit un rythme comparable à celui de l'année précédente.

Le dynamisme du commerce extérieur s'est également fortement essouffé en 2001. Le taux élevé de croissance enregistré en 2000 pour les importations et les exportations s'est replié à environ 1,0 p.c. en 2001. La contribution des exportations nettes à la croissance du PIB est restée, quant à elle, inchangée, à 0,3 p.c.

Les dépenses de consommation en volume de l'économie totale ont augmenté de 1,3 p.c. en 2001. L'affaiblissement de la croissance s'est principalement marqué dans les dépenses de consommation finale des ménages qui ne se sont accrues que de 1,0 p.c. Le rythme de croissance des dépenses a nettement décéléré en 2001 pour certains

produits qui avaient enregistré une forte hausse durant les années précédentes. C'est le cas pour les services financiers, les dépenses dans les restaurants et les cafés, et l'achat d'articles de ménage.

La consommation effective des ménages qui, à côté des dépenses de consommation, prend également en compte les services mis gratuitement à disposition par l'administration publique et les institutions sans but lucratif, a crû de 1,3 p.c. Cette croissance plus élevée de la consommation effective est due à une croissance de la consommation de services gratuits en rapport avec les soins de santé et la protection sociale supérieure à la moyenne.

La hausse de la formation brute de capital fixe s'élève à 0,5 p.c. en 2001. Dans la branche transports, entreposage et communications et dans la branche administration publique, la croissance de la formation de capital en 2001 a été considérablement plus faible qu'en 2000. Dans la branche santé et action sociale par contre, la formation de capital fixe a fortement augmenté.

Composantes des dépenses

	1996	1997	1998	1999	2000	2001
<i>Aux prix de 1995, pourcentages de variation par rapport à l'année précédente</i>						
Dépenses de consommation	1,5	1,6	2,5	2,6	3,1	1,3
dont Ménages	1,1	2,1	3,1	2,0	3,3	1,0
(p.m. Consommation finale effective des ménages)	(1,6)	(1,6)	(2,6)	(2,4)	(3,0)	(1,3)
Administration publique	2,4	0,2	1,0	3,6	2,3	2,2
Formation brute de capital	-1,2	7,4	4,5	1,9	5,6	-2,4
dont Formation brute de capital fixe	0,9	7,2	3,0	4,3	4,1	0,5
Variation des stocks ^(*)	-0,4	0,0	0,3	-0,5	0,3	-0,6
Exportations nettes ^(*)	0,3	0,9	-0,7	0,9	0,3	0,3
Exportations	2,9	6,1	5,9	5,0	8,2	1,1
Importations	2,5	5,1	7,5	4,1	8,4	0,8
PIB	1,2	3,6	2,0	3,2	3,7	0,8

^(*) Contribution à la croissance du PIB

Les données détaillées se trouvent dans la partie "Agréats et tableaux de synthèse":

- 1 Composition du produit intérieur
- 2 Répartition du produit intérieur
- 6 Principales catégories de dépenses
- 7 Comptes des secteurs

2.4 Revenus

La rémunération des salariés à prix courants pour l'ensemble de l'économie est passée de 126,8 milliards d'euros en 2000 à 133,4 milliards d'euros en 2001, soit une augmentation de 5,2 p.c. La croissance de la masse salariale a ainsi nettement dépassé celle du PIB, à savoir 2,8 p.c.

Une révision à la baisse de 952,5 millions d'euros a été apportée au calcul de la rémunération des salariés pour l'année 2000 par rapport aux chiffres publiés dans la version des comptes nationaux d'octobre 2001. Cette révision s'explique principalement par l'insuffisance de données de base sur lesquelles l'estimation d'octobre 2001 avait été effectuée.

La plus forte croissance de la masse salariale a été observée dans la branche incluant l'immobilier, la location et les services aux entreprises (cette branche regroupe, entre autres, les activités informatiques) malgré un ralentissement par rapport à la période 1997-2000. Celle-ci s'établit à 7,8 p.c. en 2001, contre une moyenne de 12,8 p.c. durant les quatre années précédentes.

Par contre, dans la branche d'activité reprenant le commerce, le transport et les communications, l'augmentation de la masse salariale, de 6,1 p.c., a dépassé en 2001 la moyenne observée sur les quatre années précédentes d'environ 2 points.

Dans l'industrie et l'énergie, la masse salariale a augmenté de 3,9 p.c. La croissance a été plus marquée dans les branches des industries agricole et alimentaire,

l'électronique, les industries chimique et métallique. Dans les deux dernières branches, qui représentent environ un tiers de la rémunération totale des salariés de l'industrie, l'augmentation a été respectivement de 6,7 et 5,2 p.c.

Ventilée par secteur institutionnel, la plus forte croissance de la rémunération des salariés en 2001 est observée dans le secteur des sociétés non financières. Avec une augmentation de 5,8 p.c., la masse salariale y a enregistré une croissance de 0,6 point de pourcentage plus rapide que la moyenne calculée pour l'ensemble de l'économie. C'est ainsi que la part du secteur des sociétés non financières dans la masse salariale totale a augmenté de manière ininterrompue et a atteint en 2001 près de 68 p.c.

Avec une croissance de 5,0 p.c., les salaires et traitements bruts ont augmenté en 2001 moins rapidement que le montant total de la rémunération. Ceci est également le cas des cotisations sociales effectives à charge des employeurs payées aux administrations publiques, en augmentation de 4,1 p.c. Les autres composantes de la rémunération des salariés (entre autres les cotisations payées dans le cadre des assurances groupe, accident du travail et hospitalisation) ont augmenté de 11,8 p.c. Les cotisations sociales imputées à charge des employeurs ont également fortement augmenté (7,0 p.c.), conséquence de la croissance importante des indemnités de licenciement.

L'excédent brut d'exploitation, dont la croissance avait été considérable en 2000, n'a augmenté que légèrement en 2001, à savoir de 0,6 p.c. Il en est de même pour le revenu mixte des indépendants, qui a crû de 1,5 p.c.

Rémunération des salariés par branche

	1996	1997	1998	1999	2000	2001
<i>A prix courants, pourcentages de variation par rapport à l'année précédente</i>						
Agriculture, chasse et sylviculture; pêche et aquaculture	1,3	5,1	4,6	9,6	1,4	5,3
Industrie, y compris énergie	1,3	3,3	1,2	2,2	1,7	3,9
Construction	-3,1	2,5	1,4	8,5	4,9	4,4
Commerce; réparations automobiles et d'articles domestiques; hôtels et restaurants; transports et communications	1,0	3,6	2,7	5,9	4,9	6,1
Activités financières; immobilier, location et services aux entreprises	3,9	6,9	8,8	8,6	9,3	5,9
Autres activités de services	2,5	4,1	3,4	4,9	4,2	5,1
Total	1,8	4,1	3,4	5,2	4,6	5,2

Composantes du revenu

	1996	1997	1998	1999	2000	2001
<i>A prix courants, pourcentages de variation par rapport à l'année précédente</i>						
Rémunération des salariés	1,8	4,1	3,4	5,2	4,6	5,2
Salaires et traitements bruts	1,8	4,0	3,0	5,8	5,3	5,0
Cotisations sociales à la charge des employeurs	1,7	4,4	4,5	3,5	2,6	5,7
Cotisations sociales effectives à la charge des employeurs	2,1	4,7	5,0	3,4	2,5	5,3
payées aux administrations publiques	1,3	4,6	4,5	3,7	2,2	4,1
payées aux autres secteurs	6,3	5,3	7,6	1,3	4,2	11,8
Cotisations sociales imputées à la charge des employeurs	0,6	3,3	2,7	4,2	2,6	7,0
Excédent brut d'exploitation	2,1	6,1	5,5	3,8	6,3	0,6
Revenu mixte	1,7	2,4	1,1	1,2	3,8	1,5

Les données détaillées se trouvent dans la partie "Agrégats et tableaux de synthèse":

- 1 Composition du produit intérieur
- 4 Compte de production et compte d'exploitation
- 7 Comptes des secteurs

2.5 Emploi salarié

Après avoir atteint un rythme exceptionnel en 2000 (2,4 p.c.), l'expansion de l'emploi salarié s'est ralentie au cours de l'année 2001, pour s'établir à 1,9 p.c., suivant ainsi le mouvement de l'activité économique.

Plus de 65 000 personnes supplémentaires ont néanmoins encore trouvé un emploi salarié au cours de l'année sous revue. Plus de 40 p.c. de ces emplois ont été créés dans la branche des "autres activités de services". Poursuivant sur la lancée des cinq dernières années, cette branche, qui, outre l'administration publique et l'éducation, reprend les divers services aux ménages (services sociaux, de santé, culturels, sportifs, personnels, etc.), a ainsi vu l'emploi salarié croître de 2,2 p.c. La création d'emplois s'est également poursuivie dans le commerce, le transport et les communications (2,6 p.c.), qui a contribué à concurrence de plus de 30 p.c. à la hausse du nombre de salariés enregistrée en 2001.

En revanche, la croissance de l'emploi salarié s'est fortement ralentie dans la branche qui regroupe les principaux services aux entreprises, revenant à 2,9 p.c. en 2001, contre 7,4 p.c. en 2000, et a contribué pour une grande part, au ralentissement global de l'évolution de l'emploi salarié. L'inclusion, dans cette branche, de l'ensemble des travailleurs intérimaires explique sans doute en grande partie ce ralentissement, dans la mesure où l'emploi intérimaire, plus flexible par nature, subit plus rapidement et de façon plus prononcée les mouvements conjoncturels.

La décélération de l'emploi salarié se retrouve également, à des degrés divers, dans les branches d'activité du secteur primaire et secondaire, qu'il s'agisse de l'industrie (0,1 p.c. en 2001, contre 0,3 p.c. en 2000) ou de la construction (2,0 p.c., contre 2,6 p.c.). Dans l'agriculture, bien que restant négative, l'évolution de l'emploi a, quant à elle, été moins défavorable qu'en 2000 (un recul de 0,7 p.c., contre un recul de 2,7 p.c. en 2000).

Emploi salarié intérieur par branche

	1996	1997	1998	1999	2000	2001
<i>Pourcentages de variation par rapport à l'année précédente</i>						
Agriculture, chasse et sylviculture; pêche et aquaculture	2,8	0,8	4,2	0,9	-2,7	-0,7
Industrie, y compris énergie	-1,5	-1,4	0,1	-1,4	0,3	0,1
Construction	-2,4	-0,9	0,3	1,5	2,6	2,0
Commerce; réparations automobiles et d'articles domestiques; hôtels et restaurants; transports et communications	0,5	1,1	1,2	1,8	2,3	2,6
Activités financières; immobilier, location et services aux entreprises	2,1	6,2	8,8	4,1	7,4	2,9
Autres activités de services	0,9	1,4	2,5	2,8	1,9	2,2
Total	0,3	1,2	2,4	1,8	2,4	1,9
<i>En milliers de personnes</i>						
Total	3 147	3 184	3 260	3 319	3 400	3 466

Les données détaillées se trouvent dans la partie "Agrégats et tableaux de synthèse":

- 5 Emploi et répartition de l'emploi

2.6 Comptes des secteurs

La capacité de financement des secteurs intérieurs de l'économie belge a peu évolué durant l'année 2001: elle s'est élevée de 11,3 milliards d'euros, soit 4,4 p.c. du produit intérieur brut. Celle des ménages s'est stabilisée à 8,6 milliards d'euros et celle des sociétés à 1,7 milliards d'euros tandis que la capacité de financement des administrations publiques s'est légèrement améliorée.

L'épargne brute du secteur des ménages a faiblement augmenté entre 2000 et 2001. Ceci s'explique par le fait que si le revenu disponible des ménages a progressé de près de 5 milliards d'euros, leur consommation finale augmentait de manière presque équivalente. Leurs investissements en 2001 ayant été quelque peu plus élevés qu'en 2000, la capacité de financement des ménages s'est dès lors quasiment stabilisée durant l'année 2001. Le taux d'épargne, calculé en rapportant

l'épargne au revenu disponible, a par contre enregistré un nouveau recul, s'inscrivant dans la tendance ininterrompue observée depuis 1995, revenant de 20,1 p.c. à 15,0 p.c. en 2001.

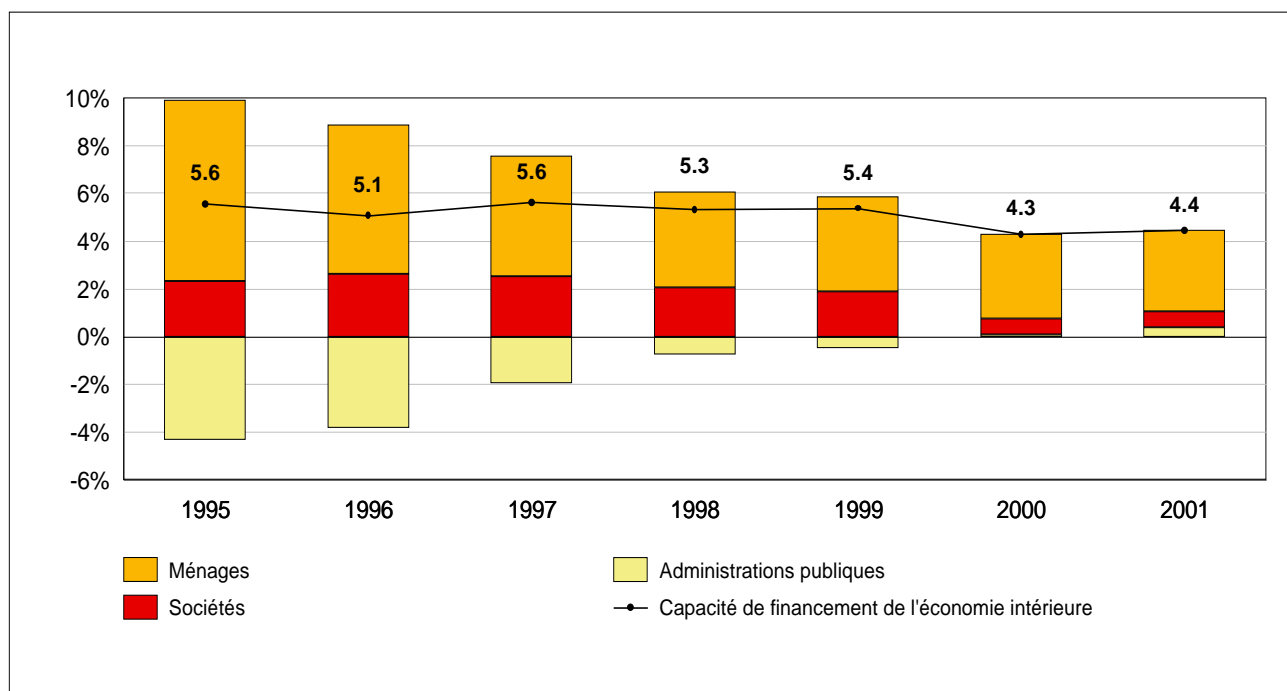
L'épargne brute des sociétés, quant à elle, est restée stable entre 2000 et 2001. Puisque leurs investissements et autres opérations en capital sont également restés au même niveau qu'en 2000, la capacité de financement des sociétés n'a guère varié et est restée, pour la deuxième année consécutive à un niveau relativement bas (1,7 milliards d'euros en 2001).

Enfin, le solde de financement du secteur des administrations publiques a poursuivi sa tendance à la hausse entamée en 1992, concrétisée pour la deuxième année consécutive par un excédent, contribuant ainsi également au financement du reste du monde.

Principaux soldes des comptes des secteurs

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
<i>A prix courants, en millions d'euros</i>							
Compte des ménages (ménages et institutions sans but lucratif au service des ménages)							
Excédent brut d'exploitation	12 920	13 367	13 974	14 320	15 121	15 666	16 240
Revenu mixte	21 004	21 353	21 872	22 104	22 369	23 217	23 562
Revenu primaire brut	163 619	164 877	170 495	176 030	182 447	192 197	198 961
Revenu disponible	135 827	136 629	140 222	144 016	148 854	156 408	161 138
Epargne brute	27 324	24 720	24 040	22 770	23 504	23 731	24 211
Capacité (+)/besoin (-) de financement	15 342	12 966	10 981	9 025	9 392	8 726	8 639
Compte des sociétés (sociétés non financières et sociétés financières)							
Excédent brut d'exploitation	44 851	46 168	48 422	51 878	52 960	55 808	55 667
Revenu primaire brut	34 184	35 471	37 509	39 522	41 014	42 250	41 925
Revenu disponible	29 914	30 767	32 167	32 394	34 224	34 940	34 838
Epargne brute	28 765	29 444	30 766	31 228	32 966	33 784	33 309
Capacité (+)/besoin (-) de financement	4 660	5 420	5 486	4 639	4 398	1 659	1 682
Compte des administrations publiques							
Excédent brut d'exploitation	3 643	3 679	3 705	3 735	3 804	3 884	4 022
Revenu primaire brut	8 540	10 767	13 466	14 497	16 865	18 189	17 984
Revenu disponible	39 224	41 670	47 033	51 275	54 791	58 972	60 724
Epargne brute	-4 010	-3 180	1 030	3 797	4 835	6 610	5 621
Capacité (+)/besoin (-) de financement	-8 765	-7 907	-4 263	-1 689	-1 161	199	967
Compte du reste du monde							
Solde des opérations courantes avec l'extérieur	-11 471	-10 506	-11 811	-12 044	-12 564	-10 802	-11 376
Capacité (+)/besoin (-) de financement	-11 236	-10 479	-12 204	-11 975	-12 630	-10 584	-11 289

Composition de la capacité (+)/le besoin (-) de financement par secteur institutionnel en pourcentage du PIB



La composition de la capacité de financement s'est profondément modifiée au cours de la période 1995-2001. La capacité de financement des ménages et institutions sans but lucratif, qui représentait 3,4 p.c. du PIB en 2001, a continuellement diminué depuis 1995. La capacité de financement des sociétés s'élevait à 0,7 p.c. du PIB en 2001. Ce surplus a également décru de manière structurelle depuis 1997; cette décroissance s'explique essentiellement par les sociétés financières. Le déficit des administrations publiques, quant à lui, s'est transformé depuis deux ans en une capacité de financement, qui a atteint 0,4 p.c. du PIB en 2001. En 1995, le besoin de financement des administrations publiques s'élevait encore à 4,3 p.c. du PIB.

Le revenu national brut (RNB) représente l'ensemble des revenus primaires reçus par les unités institutionnelles résidentes: rémunération des salariés, impôts sur la production et les importations moins subventions, revenus nets de la propriété, excédent d'exploitation et revenu mixte. Ainsi, le revenu national brut est égal au produit

intérieur brut augmenté des revenus primaires reçus du reste du monde par des unités résidentes et diminué des revenus primaires versés par les unités résidentes à des unités non résidentes. En 2001, le montant net en valeur de ces transactions échangées avec le reste du monde s'élevait à près de 4,6 milliards d'euros, soit 1,8 p.c. du PIB. Le calcul de ces transactions a été amélioré entre les versions des comptes nationaux 2000 et 2001, principalement au point de vue des revenus de la propriété. D'une part, les encours d'actifs et de passifs utilisés pour calculer les flux d'intérêts ont été actualisés depuis 1995 quant à leurs niveaux, leur structure par instrument et leur répartition par secteur institutionnel. D'autre part, la mise à jour de la valorisation des encours en actions servant au calcul des dividendes échangés avec le reste du monde et l'intégration des données les plus récentes relatives aux sociétés non financières et aux sociétés d'assurances dans le calcul des bénéfices réinvestis a également permis d'obtenir des estimations plus précises pour les années 1999 et 2000, les années antérieures n'ont pas été affectées.

Les données détaillées se trouvent dans la partie "Agrégats et tableaux de synthèse":

- 2 Répartition du produit intérieur
- 3 Tableaux de synthèse des comptes des secteurs
- 7 Comptes des secteurs

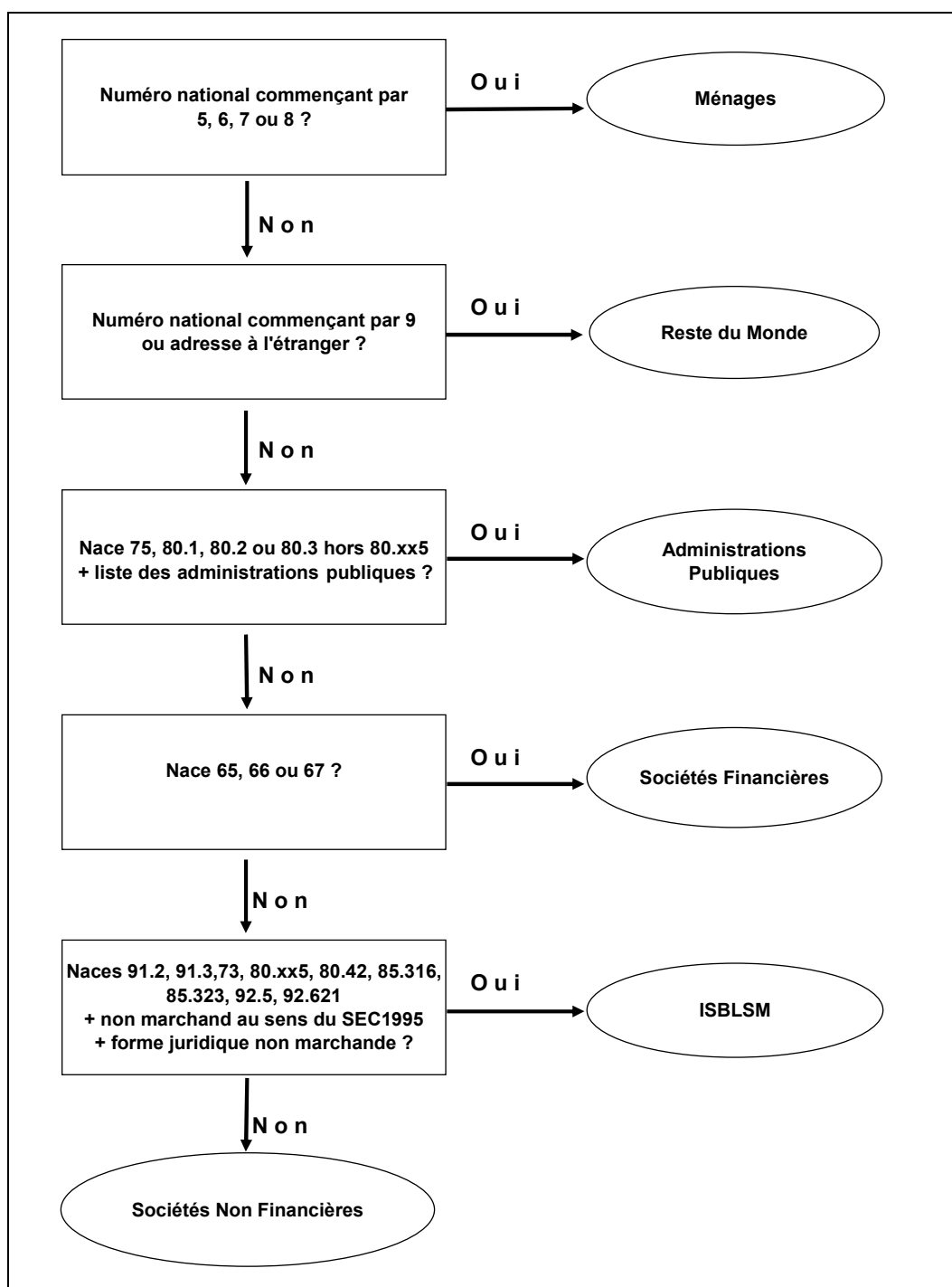
3. FOCUS: PRINCIPAUX CRITERES D'ATTRIBUTION DU SECTEUR DES UNITES INSTITUTIONNELLES

3.1 Processus général

La sectorisation consiste à attribuer un code sectoriel à chacune des unités économiques résidentes.

Le processus de sectorisation des unités institutionnelles peut être visualisé par l'intermédiaire de l'arbre de décision représenté ci-dessous.

Sectorisation des unités institutionnelles: Arbre de décision



Le numéro national ou numéro de TVA constitue le premier critère de décision de ce processus. Ce numéro est repris dans le registre des personnes morales et est attribué à toute société résidente en Belgique.

L'ensemble de ces unités constitue le répertoire des unités économiques actives en Belgique dans lequel chacune des unités est caractérisée par son numéro national, un code nace¹⁷ ainsi qu'un code régional, et pour lesquelles il faut attribuer un code sectoriel.

Les unités dont le numéro national commence par 5, 6, 7 ou 8 désignent des personnes physiques¹⁸. Elles sont classées dans le secteur des ménages.

Les unités dont le numéro national commence par 9 et qui ont une adresse à l'étranger ou qui sont enregistrées comme "organismes extra-territoriaux" sont classées dans le secteur du reste du monde. Il s'agit des ambassades, des implantations en Belgique d'organisations internationales comme l'OTAN, l'UE, etc.

Les autres unités, dont le numéro national commence par 2, 4 ou 9 sont des personnes morales qu'il faut répartir entre les autres secteurs. Le critère utilisé lors de cette seconde étape combine la forme juridique et la nature de l'activité, appréhendée par le classement selon la nomenclature nace-bel. Tout d'abord, le secteur des administrations publiques comprend toutes les unités des classes nace 75 "administration publique", et 80.1, 80.2, 80.3¹⁹ "éducation", ainsi que les unités reprises sur une liste complémentaire, établie en collaboration avec l'Administration fédérale du Budget et du Contrôle des dépenses et accessible au public. Ensuite, les unités classées dans les branches d'activité nace 65 "intermédiation financière", 66 "assurance" et 67 "auxiliaires financiers" sont regroupées dans le secteur des sociétés financières. Enfin, le secteur des institutions sans but lucratif au service des ménages comprend les unités qui ont la forme juridique de personne morale sans but lucratif, qui sont enregistrées dans les classes d'activité nace 91.2, 91.3, 73, 80.**5, 80.42, 85.316, 85.323, 92.5 et 92.621 et qui sont non marchandes au sens du SEC 1995. Pour terminer, les unités restantes sont classées dans le secteur des sociétés non financières.

3.2 La sectorisation des unités du secteur des sociétés financières

Les unités du secteur des sociétés financières doivent être classées dans cinq sous-secteurs, en fonction de leur activité. A nouveau, le critère utilisé pour ce classement est le code nace attribué à l'entreprise.

Le sous-secteur 'banque centrale' est composé d'une seule unité : la Banque nationale de Belgique.

Le sous-secteur 'autres institutions financières et monétaires' comprend les unités de la classe nace 65.12 'autres intermédiations monétaires'. Il s'agit de tous les établissements de crédit établis sur le territoire belge. Une liste exhaustive établie par la Commission bancaire et financière est utilisée pour effectuer le classement. Le secteur des autres institutions financières monétaires comprend également les organismes de placement collectifs (OPC) monétaires.

Le sous-secteur "autres intermédiaires financiers à l'exclusion des sociétés d'assurance et des fonds de pension" comprend les unités de la classe nace 65.2 "autres intermédiations financières". Il s'agit des sociétés qui pratiquent le crédit-bail, le crédit à la consommation, le crédit hypothécaire ou toute autre distribution de crédit, mais aussi des holdings financiers, des sociétés de bourse, des sociétés d'affacturage et des OPC à l'exclusion des OPC monétaires repris dans le sous-secteur "autres institutions financières et monétaires". Dans le cas des sociétés de bourse, une liste officielle de la Commission bancaire et financière est également utilisée lors du processus de sectorisation.

Le sous-secteur "auxiliaires financiers" comprend les unités de la classe nace 67 "auxiliaires financiers". Il s'agit de sociétés qui s'occupent de l'administration de marchés financiers, comme Euronext, de sociétés de gestion de portefeuille, de gestion de fortune, de conseil en placement ou encore des courtiers en crédits hypothécaire, des bureaux de change, etc. Le sous-secteur intègre également les agents et courtiers d'assurance et les experts en dommages et risques. Les particuliers exerçant ces activités comme indépendants sont classés dans le secteur des ménages.

Le sous-secteur "sociétés d'assurance et fonds de pension" se compose des unités de la classe nace 66 "assurance". Il s'agit des sociétés d'assurance, des sociétés de réassurance et des fonds de pension. En ce qui concerne les sociétés d'assurance et les fonds de pension, des listes émanant de l'Office de contrôle des assurances sont utilisées pour affiner le classement.

¹⁷ Nomenclature générale des activités économiques dans les Communautés européennes. La NACE-Bel en est la version belge.

¹⁸ Les associations momentanées d'entreprises, dont le numéro national peut commencer par 5, 6, 7 ou 8, sont classées dans le secteur des sociétés financières ou non financières selon la nature de leurs activités.

¹⁹ Hors 80.**5. Ces classes nace reprennent les écoles internationales.

3.3 La sectorisation des unités du secteur des Institutions sans but lucratif au service des ménages

Le secteur des ISBLSM regroupe les unités dotées de la personnalité juridique qui servent les ménages et sont des producteurs non marchands privés, tandis que les unités non marchandes publiques sont regroupées dans le secteur des administrations publiques. Une unité institutionnelle est non marchande au sens du SEC 1995 si moins de 50 p.c. de ses coûts de production sont couverts par les produits des ventes.

Les ressources principales des ISBLSM, autres que celles provenant de ventes résiduelles, proviennent de contributions volontaires des ménages, de versements des administrations publiques et de revenus de la propriété.

Pour respecter cette définition à la lettre, il faudrait pouvoir disposer des comptes annuels de toutes les associations actives sur le territoire belge. A l'heure actuelle, les comptes des associations ne sont ni enregistrés ni mis à disposition de façon centralisée. C'est pourquoi il a été décidé de les sectoriser sur la base de leur forme juridique et de leur activité. Les formes juridiques retenues sont l'association sans but lucratif, l'établissement d'utilité publique, l'organisation scientifique internationale et les fabriques d'églises et assimilées.

Les associations des classes nace:

- 91.200 syndicats de salariés;

- 91.310 organisations religieuses;
- 91.320 organisations politiques

sont classées dans le secteur des ISBLSM.

Les associations des classes nace :

- 73* recherche et développement;
- 80.**5 enseignement international;
- 80.42 formation permanente et autres formes d'enseignement;
- 85.316 autres actions sociales avec hébergement;
- 85.323 autres actions sociales sans hébergement;
- 91.330 autres organisations associatives;
- 92.5* autres activités culturelles (bibliothèques, musées, patrimoine etc.);
- 92.621 activités de clubs de sport et d'associations sportives

font l'objet d'un classement au cas par cas, sur base du chiffre d'affaires déclaré à la TVA, s'il existe, et de l'emploi. Les associations présentant un chiffre d'affaires très élevé en regard du personnel occupé sont classées dans le secteur des sociétés non financières. Les associations actives dans le domaine des soins à domicile sont également classées dans le secteur des sociétés non financières. Les autres associations ou celles pour lesquelles il n'y a pas de chiffre d'affaires déclaré à la TVA sont classées dans le secteur des ISBLSM.

4. APERÇU DES TABLEAUX

Agrégats et tableaux de synthèse

	Référence des tableaux concernés
Composition du produit intérieur	1
Répartition du produit intérieur	2
Les tableaux de synthèses des comptes des secteurs	3
Les tableaux par branche d'activité (optique production et valeur ajoutée)	4
L'emploi	5
L'optique dépenses	6
Les comptes des secteurs	7
Les dépenses des administrations publiques par fonctions (COFOG) ^(*) et opérations	8

^(*) COFOG Classification of the functions of the government.

Les tableaux de la partie "Agrégats et tableaux de synthèse" de la publication sont répartis en huit groupes:

Les agrégats de synthèse reprennent la composition du produit intérieur brut selon les trois approches : production, dépenses et revenu. Les tableaux de synthèse des comptes des secteurs montrent la séquence des comptes et leurs soldes, hors compte financier et compte de patrimoine.

Les tableaux par branche d'activité donnent un aperçu des comptes de production et d'exploitation par branche d'activité. La production, la consommation intermédiaire, la valeur ajoutée, la rémunération des salariés, les autres impôts et subventions sur la production, la consommation de capital fixe, l'excédent d'exploitation et le revenu mixte sont calculés par branche d'activité à prix courants. La production, la consommation intermédiaire et la valeur ajoutée sont également établies à prix constants. En outre, la valeur ajoutée et la rémunération des salariés par branche d'activité sont éclatées par secteur.

L'emploi fournit le total de l'emploi et pour les salariés la subdivision par branche d'activité.

L'optique dépenses comprend la formation brute de capital - par branche d'activité et par produit - et les dépenses de consommation finale des ménages détaillées en produits de la nomenclature COICOP (Classification of individual consumption by purpose). La consommation finale effective des ménages est publiée dans un tableau distinct et détaillée. La différence entre la consommation finale effective et la dépense de consommation finale des ménages réside dans les biens et

services, tels que l'enseignement ou les soins de santé, qui sont mis gratuitement à la disposition des ménages par les administrations publiques et les institutions sans but lucratif au service des ménages.

Les comptes de secteurs présentent la séquence des comptes des secteurs suivants:

- l'économie totale, qui comprend:
 - les sociétés non financières;
 - les sociétés financières et leurs différents sous-secteurs;
 - les administrations publiques et leurs différents sous-secteurs;
 - les ménages;
 - et les institutions sans but lucratif au service des ménages.
- le reste du monde, comprenant l'Union européenne et les pays tiers et organisations internationales.

Enfin, la présente publication comprend également des données statistiques relatives aux dépenses fonctionnelles du secteur des administrations publiques selon la classification COFOG. Ces données sont reprises dans les tableaux des dépenses des administrations publiques par fonctions et opérations, détaillés pour chacun des sous-secteurs.

5. ANNEXES

5.1 Introduction au SEC 1995

5.1.1 Le SEC 1995 comme système

Les comptes nationaux ont pour but de fournir un cadre cohérent utilisable pour des analyses macro-économiques. Depuis que les comptes nationaux sont établis, il s'est avéré nécessaire à plusieurs reprises d'adapter les règles méthodologiques aux nouveaux développements économiques. La plus récente révision des règles en vigueur au niveau mondial a mené, en 1993, au Système de Comptes nationaux (SCN93), rédigé sous la responsabilité collective des Nations Unies, du Fonds Monétaire International, de la Banque mondiale, de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique et de la Commission européenne. Bien que le SCN93 vise une comparabilité internationale, il permet une certaine flexibilité dans l'application car il existe une grande hétérogénéité dans la structure et le niveau de développement des pays.

Le Système européen des Comptes nationaux et régionaux (SEC 1995)²⁰ est la version communautaire du SCN93, et remplace le Système européen de Comptes économiques (SEC79)²¹ publié en 1979. Le SEC 1995 est compatible avec le SCN93, mais les options laissées ouvertes par le SCN93 ont été développées

spécifiquement en fonction des besoins d'information de l'Union européenne. Une harmonisation maximale entre les indicateurs macro-économiques des pays membres de l'Union européenne peut ainsi être établie.

Le SEC 1995 est un système complètement intégré de comptes et tableaux. Ceux-ci permettent d'établir la variation dans la situation du patrimoine des unités économiques résidentes groupées et expriment la manière dont cette variation est expliquée par des transactions en produits, des transactions de répartition, des transactions financières et d'autres mutations d'actifs.

Dans le schéma qui suit nous établissons l'égalité suivante :

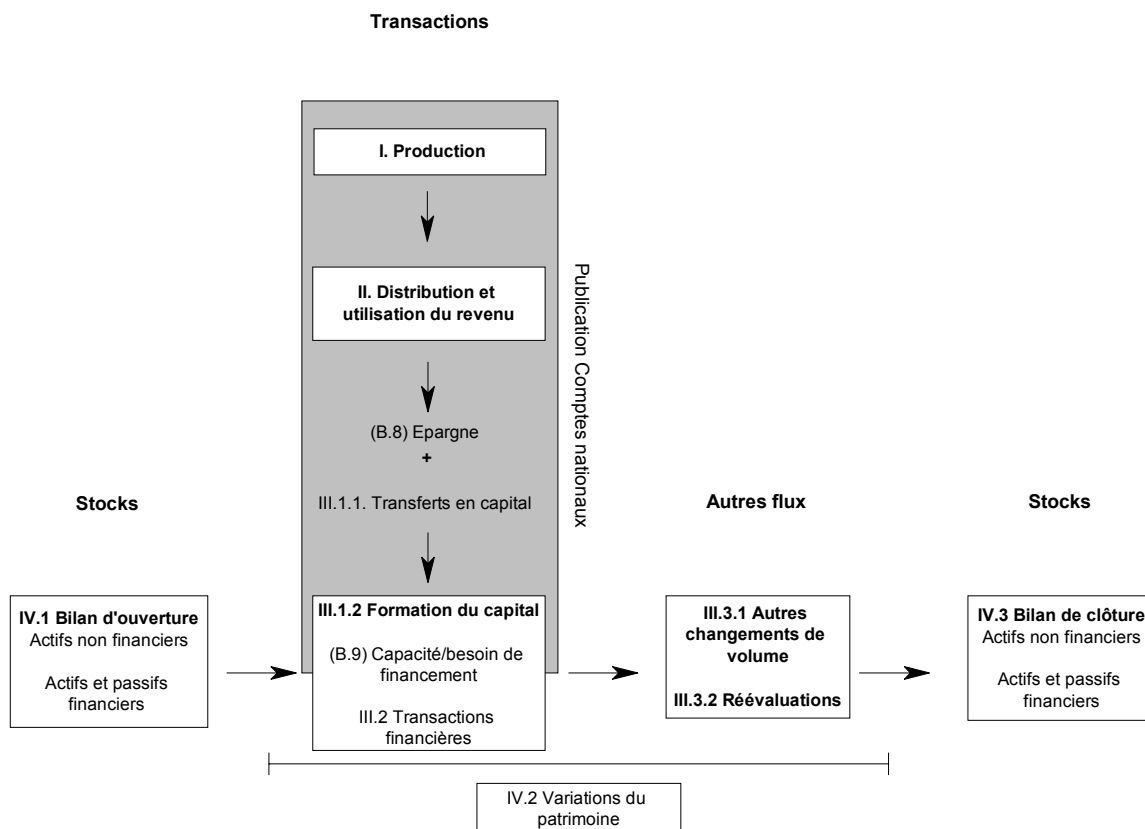
Bilan d'ouverture

- + Changements dûs aux transactions
- + Autres changements de volume
- + Changements dûs aux réévaluations
- = Bilan de clôture

L'utilisation d'un compte reprenant les transactions économiques entre l'économie nationale et l'étranger permet d'obtenir un système fermé.

²⁰ Règlement (CE) n° 2223/96 du Conseil du 25 juin 1996 portant sur le système européen de comptes nationaux et régionaux au sein de la Communauté (Journal Officiel des Communautés européennes (L310) du 30 novembre 1996)

²¹ Le SEC79 est une seconde version du *Système européen de Comptes économiques* publié en 1970, le SEC70, lui-même basé sur le *Système des Comptes nationaux* publié en 1968. La première version du SCN date de 1953.



5.1.2 Les unités statistiques et leurs regroupements

Le SEC1995 se caractérise par le recours à deux types d'unités et à deux modes de découpage de l'économie nettement différents, chacun de ceux-ci répondant à des besoins analytiques spécifiques.

Pour décrire les flux de revenus et de dépenses, les flux financiers et les comptes de patrimoine, le SEC 1995 regroupe les unités institutionnelles en secteurs institutionnels sur la base de leurs fonctions, comportements et objectifs principaux.

Par unité institutionnelle, il faut entendre un centre élémentaire de décision économique caractérisé par une unicité de comportement et une autonomie de décision dans l'exercice de sa fonction principale.

Dans le SEC 1995, les unités institutionnelles sont regroupées en cinq secteurs institutionnels qui s'excluent mutuellement, à savoir :

- les sociétés non financières;
- les sociétés financières;
- les administrations publiques;
- les ménages;

- et les institutions sans but lucratif au service des ménages – ISBLSM.

Ces cinq secteurs constituent l'économie totale. Les opérations réalisées entre unités résidentes et unités non-résidentes sont enregistrées dans le compte reste du monde.

La plupart des unités institutionnelles exercent également, à côté de leur activité principale, une ou plusieurs activités secondaires. Pour la description du processus de production et l'analyse des entrées-sorties, les unités institutionnelles sont divisées en unités plus petites et plus homogènes sur base de la nature de leur production. Ces unités d'activité économique au niveau local sont regroupées en branche d'activité en fonction de leur activité. La nomenclature utilisée pour cela est la NACE-BEL, la version belge de la nomenclature des activités économiques de la Communauté européenne²².

²² La NACE, Rev.1 (Nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne, règlement (CEE) n° 3037/90 du Conseil du 9 octobre 1990) et la NACE-BEL sont identiques jusqu'à la désagrégation en classes (4 digits), mais, en plus, la NACE-BEL divise les classes en sous-classes (5 digits).

5.1.3 Les transactions

Les unités institutionnelles se rapportent à un grand nombre d'événements économiques qui ne peuvent être analysés qu'en les classant en un certain nombre de catégories pertinentes.

Les flux économiques entre unités institutionnelles qui se passent de commun accord sont appelés opérations (par ex. une vente, le paiement d'un salaire, la souscription à un emprunt). Certains flux économiques au sein d'une même unité institutionnelle sont aussi considérés comme des opérations, car ils sont de même nature que des opérations entre deux unités institutionnelles (par ex. les investissements pour compte propre, qui sont réalisés par l'entreprise même).

Les opérations sont classées en quatre catégories principales:

- les opérations sur produits (biens et services), qui rendent compte de l'origine (production intérieure ou importation) et de l'emploi des produits (consommation intermédiaire, consommation finale, investissement ou exportations);
- les opérations de répartition, qui montrent comment la valeur ajoutée générée par la production est distribuée entre le travail, le capital et les administrations publiques, et qui détaillent le processus de redistribution du revenu et de la richesse (par ex. les salaires des travailleurs, les versements de dividendes, les impôts sur le revenu);
- les opérations financières, qui décrivent les changements dans les actifs et passifs de divers instruments financiers (par ex. le paiement via un compte-courant, l'achat de titres);
- et les autres opérations (la consommation de capital fixe, les acquisitions et cessions d'actifs non financiers non produits).

Les modifications en actifs et passifs qui ne sont pas la conséquence d'opérations sont classées en *autres flux*. On en distingue deux grandes catégories:

- les autres changements de volume d'actifs et de passifs (par ex. les pertes dues à des catastrophes, l'obsolescence imprévue d'actifs fixes);
- et les gains et pertes de détention, qui se décomposent en gains et pertes nominales et réelles.

5.1.4 Les comptes

Le SEC 1995 repose sur une série de comptes articulés entre eux qui sont établis pour chaque secteur institutionnel. Ils mettent chaque fois en lumière un aspect spécifique du processus économique: la production, la formation des revenus, la distribution et l'utilisation du revenu, la formation de capital, et les autres changements d'actifs.

Il y a trois catégories de comptes:

- les *comptes des opérations courantes* concernent la production, la distribution et l'utilisation du revenu. Ils sont divisés en comptes pour la production, la formation des revenus, l'affectation du revenu primaire, la distribution secondaire et tertiaire du revenu, et l'utilisation du revenu;
- les *comptes d'accumulation* permettent d'analyser les variations des actifs et des passifs financiers et non financiers des secteurs. On distingue le compte de capital, le compte financier, et le compte des autres changements d'actifs;
- et les *comptes de patrimoine* montrent le total des actifs, des passifs, et de la valeur nette des différents secteurs en début et fin d'exercice.

En comptabilité nationale, les opérations effectuées par une unité ou un secteur font l'objet d'un enregistrement en double, c'est-à-dire que chaque opération est comptabilisée à deux reprises, une fois en ressources et une fois en emplois. Le terme «ressources» est utilisé pour désigner la partie droite des comptes des opérations courantes dans laquelle sont enregistrées les opérations qui ont pour effet d'augmenter la valeur économique d'une unité ou d'un secteur. Dans la partie gauche de ces comptes, appelée «emplois», sont enregistrées les opérations qui ont pour effet de réduire la valeur économique d'une unité ou d'un secteur.

Le total des opérations enregistrées en ressources doit être égal à celui des opérations comptabilisées en emplois pour l'ensemble des secteurs, ce qui permet de vérifier la cohérence des comptes.

Ainsi, si nous prenons les salaires, ils apparaissent en emplois dans le compte d'exploitation des entreprises qui paient leurs salariés et en ressources dans le compte d'affectation des revenus primaires des ménages salariés. En reprenant les salaires mentionnés en ressources et en emplois des comptes du reste du monde, nous ajoutons en emplois les salaires payés par le reste du monde à des salariés frontaliers résidents en Belgique et nous ajoutons en ressources les salaires reçus par des non résidents frontaliers travaillant en Belgique. Au total, l'ensemble des salaires payés doit être égal à l'ensemble des salaires reçus.

Présentation synoptique des comptes, soldes comptables et principaux agrégats

Séquence complète des comptes des secteurs institutionnels

Comptes		Soldes comptables		Principaux agrégats
Comptes des opérations courantes	I. Compte de production	I. Compte de production	B.1 Valeur ajoutée	Produit intérieur (PIB/PIN)
	II. Comptes de distribution et d'utilisation du revenu	II.1. Compte de distribution primaire du revenu		
		II.1.1. Compte d'exploitation	B.2 Excédent d'exploitation	
			B.3 Revenu mixte	
		II.1.2. Compte d'affectation des revenus primaires		
		II.1.2.1. Compte du revenu d'entreprise	B.4 Revenu d'entreprise	
		II.1.2.2. Compte d'affectation des autres revenus primaires	B.5 Solde des revenus primaires	Revenu national (RNB/RNN)
		II.2. Compte de distribution secondaire du revenu	B.6 Revenu disponible	Revenu national disponible
		II.3. Compte de redistribution du revenu en nature	B.7 Revenu disponible ajusté	
		II.4. Compte d'utilisation du revenu		
II.4.1. Compte d'utilisation du revenu disponible	B.8 Epargne	Epargne nationale		
II.4.2. Compte d'utilisation du revenu disponible ajusté				
Comptes d'accumulation	III. Comptes d'accumulation	III.1. Compte de capital		
		III.1.1. Compte des variations de la valeur nette dues à l'épargne et aux transferts en capital	B.10.1 Variations de la valeur nette dues à l'épargne et aux transferts en capital	
		III.1.2. Compte des acquisitions d'actifs non financiers	B.9 Capacité/besoin de financement	
		III.2. Compte financier	B.9 Capacité/besoin de financement	
		III.3. Comptes des autres changements d'actifs		
		III.3.1. Compte des autres changements de volume d'actifs	B.10.2 Variations de la valeur nette dues aux autres changements de volume d'actifs	
		III.3.2. Compte de réévaluation	B.10.3 Variations de la valeur nette dues aux gains/pertes nominaux de détention	
Comptes de patrimoine	IV. Comptes de patrimoine	IV.1. Compte de patrimoine d'ouverture	B.90 Valeur nette	Valeur du patrimoine national
		IV.2. Compte des variations du patrimoine	B.10 Variations totales de la valeur nette	Variation de la valeur du patrimoine national
		IV.3. Compte de patrimoine de clôture	B.90 Valeur nette	Valeur du patrimoine national

5.1.5 Les soldes

Cette publication des comptes nationaux prend uniquement en considération la séquence des comptes jusque et y compris le compte de capital²³. Il résulte de chaque compte un solde (agrégat) qui est pertinent pour l'analyse économique: la valeur ajoutée, l'excédent d'exploitation/revenu mixte, le revenu primaire, le revenu disponible, l'épargne et la capacité/besoin de financement.

Dans un compte donné, la consommation de capital fixe est toujours enregistrée sous le solde, qui est donc présenté à la fois «brut» et «net», selon que l'on déduit ou non la consommation de capital fixe.

Le compte de production permet d'obtenir un des principaux soldes comptables du système, la valeur ajoutée, qui est la valeur créée par toute unité engagée dans une activité de production.

L'excédent d'exploitation correspond au revenu que les unités retirent de l'utilisation par elles-mêmes de leurs actifs de production avant prise en compte des revenus de la propriété. C'est le dernier solde calculable tant pour les branches d'activité que pour les secteurs institutionnels. Le solde des revenus primaires est obtenu en y incluant les revenus de la propriété: intérêts, dividendes et loyers reçus et payés.

Le revenu disponible est obtenu en intégrant au revenu primaire les opérations de redistributions: impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc., cotisations et prestations sociales et autres transferts courants. En ajoutant les transferts sociaux en nature, nous obtenons le revenu disponible ajusté.

Le compte d'utilisation du revenu montre, pour les secteurs institutionnels qui ont une consommation finale, comment le revenu disponible est réparti entre la dépense de consommation finale et l'épargne. Si l'épargne est positive, le revenu non dépensé est consacré à l'acquisition d'actifs ou à la réduction de passifs. Si l'épargne est négative, certains actifs sont liquidés ou certains passifs s'accroissent. L'épargne est ainsi le solde qui fait le lien avec les comptes d'accumulation.

Enfin, en ajoutant les acquisitions moins les cessions d'actifs non financiers ainsi que les transferts en capital, nous obtenons la capacité/le besoin de financement. La capacité de financement représente le montant dont dispose un secteur pour financer d'autres secteurs tandis

que le besoin de financement correspond au montant qu'un secteur est obligé d'emprunter à d'autres secteurs.

5.1.6 Population et emploi

Certaines comparaisons entre pays, ou entre branches d'activité ou secteurs d'une même économie, ne prennent leur signification que si les grandeurs de la comptabilité nationale (par ex. produit intérieur brut, consommation finale des ménages, valeur ajoutée par branche d'activité, rémunération des salariés) sont rapportées au nombre d'habitants et aux variables représentatives de la main-d'œuvre occupée. D'où le besoin de disposer de définitions de la population totale, de la population active, de l'emploi, du chômage, des emplois, du total des heures travaillées et de l'équivalence plein temps qui soient étroitement liées aux concepts utilisés en comptabilité nationale.

La main-d'œuvre occupée est dès lors classée sur la base de la même unité statistique que celle qui est retenue pour l'analyse de la production, à savoir l'unité d'activité économique au niveau local et l'unité institutionnelle.

5.1.7 Les principes d'évaluation et le moment d'enregistrement

Le SEC 1995 introduit un certain nombre de changements dans les prix auxquels sont évaluées les transactions.

Le SEC 1995 utilise des prix de base pour l'évaluation de la production et les prix d'acquisition pour l'évaluation des emplois intermédiaires et finaux. Les prix de base n'incluent aucun impôt sur les produits et englobent toutes les subventions sur les produits. Les prix d'acquisition, quant à eux, incluent aussi bien le solde des impôts et des subventions sur les produits, que les marges commerciales et de transport.²⁴

Dans certains cas, un délai s'écoule entre l'événement économique qui donne naissance au versement et le versement monétaire lui-même. Il faut donc choisir quel sera le moment d'enregistrement de l'événement. Par ailleurs, le montant à enregistrer peut varier suivant le choix retenu pour le moment. Ainsi, si le versement monétaire n'est jamais effectué pour cause de défaillance du débiteur, il y aura un enregistrement égal au versement prévu si l'on a choisi pour moment

²³ Des éléments de la suite du compte d'accumulation sont présentés dans les comptes financiers qui font l'objet d'une publication séparée et réalisée par la Banque nationale de Belgique. Des éléments des comptes de patrimoine quant à eux font l'objet d'une publication spécifique réalisée par les comptes nationaux intitulée "Stocks de capital et investissements".

²⁴ Dans le SEC79, la production était évaluée à des prix de producteur (hors TVA). Contrairement au SEC 1995, le solde des autres impôts (par ex. accises) et subventions liés aux produits était inclus dans l'évaluation des sorties et, par conséquent, dans la valeur ajoutée. Cette modification rend plus difficile la comparaison de la valeur ajoutée des différentes branches entre le SEC79 et le SEC 1995, en particulier dans les branches où les sommes consacrées aux autres impôts et subventions liés au produit sont importantes comme dans la branche 23.2 raffinage de pétrole par exemple.

d'enregistrement la date de l'événement économique; par contre il n'y aura aucun enregistrement si l'on a choisi de retenir le moment du paiement effectif.

Le principe du SEC 1995 est de privilégier la date de l'événement économique qui génère le versement (enregistrement des flux sur base des droits constatés)²⁵.

5.1.8 Le produit intérieur brut selon les trois optiques

Le produit intérieur brut (PIB) et la progression de celui-ci sont les variables les plus suivies des comptes nationaux. Le PIB, qu'il soit ou non exprimé par habitant, est considéré comme le principal critère de mesure des prestations d'une économie. Il peut être calculé selon différents points de vue (ou optiques).

5.1.8.1 L'optique production

Dans cette optique, le PIB est la résultante du processus de production. Les variables nécessaires à la détermination du PIB sont calculées dans le tableau des ressources et des emplois. Il s'agit ici des totaux des secteurs intérieurs pour toutes les branches d'activité. Le PIB s'établit par la formule suivante:

Production
- Consommation intermédiaire
<hr/>
= Valeur ajoutée brute
+ Solde des impôts et subventions sur les produits
<hr/>
= Produit intérieur brut

Le solde des impôts et subventions sur les produits est ajouté à la valeur ajoutée brute pour parvenir à une valorisation aux prix du marché. Les impôts et subventions sur les produits ne sont en effet pas inclus dans la production dans la mesure où il s'agit de transferts avec les administrations publiques. Ils sont toutefois compris dans le prix qui est facturé au consommateur.

On définit également souvent le produit intérieur net (PIN). La différence entre un concept brut et un concept net réside dans la consommation d'actifs fixes. Le PIN est égal à:

Produit intérieur brut
- Consommation de capital fixe
<hr/>
= Produit intérieur net

5.1.8.2 L'optique dépenses

Le PIB peut également être calculé sur la base des diverses composantes des dépenses. On retrouve les variables nécessaires dans le tableau des ressources-emplois lorsque l'on fait la somme de ces transactions pour tous les produits. La formule est la suivante:

Dépense de consommation finale
+ Formation brute de capital
+ Exportations de biens et de services
- Importations de biens et de services
<hr/>
= Produit intérieur brut

5.1.8.3 L'optique revenus

Enfin, le PIB peut également être établi sur la base de la somme du total des revenus versés. Ces revenus sont tirés de la valeur ajoutée produite. Il existe donc un lien étroit entre l'optique revenus et l'optique production. Le tableau ci-dessous le fait clairement apparaître:

Rémunération des salariés
+ Solde des autres impôts et subventions sur la production
+ Excédent d'exploitation/Revenu mixte
<hr/>
= Valeur ajoutée nette
+ Consommation de capital fixe
<hr/>
= Valeur ajoutée brute
+ Solde des impôts et subventions sur les produits
<hr/>
= Produit intérieur brut

Dans la mesure où les totaux des impôts et subventions sur les produits et des autres impôts et subventions à la production sont égaux, respectivement, aux impôts et subsides totaux sur les produits et les importations, le calcul ci-dessus peut être simplifié de la manière suivante:

Rémunération des salariés
+ Solde des impôts et subventions sur la production et les importations
+ Excédent d'exploitation/Revenu mixte
<hr/>
= Produit intérieur net
+ Consommation de capital fixe
<hr/>
= Produit intérieur brut

²⁵ Il y a toutefois une réserve pour les recettes fiscales et parafiscales où il ne doit pas être tenu compte de la partie des recettes dues mais jamais recouvrées.

de Belgique. Une première estimation est diffusée à la fin du mois de mars suivant l'année de référence sous la forme de tableaux de recettes et dépenses des administrations publiques.

La seconde estimation, diffusée électroniquement à la fin du mois de juin, présente les comptes complets du secteur institutionnel des administrations publiques ainsi que des sous-secteurs qui le composent. L'ensemble de ces comptes est intégré et repris dans la publication des comptes nationaux détaillés. La publication des comptes annuels complets des administrations publiques présente la plupart des données nécessaires à l'étude des finances publiques et de leurs relations avec le reste de l'économie pour les dix dernières années.

5.2.3 Comptes trimestriels

Les comptes trimestriels présentent les premières estimations des principaux agrégats des comptes nationaux. Ils paraissent quatre fois par an, 105 jours après la fin du trimestre auquel ils se rapportent. Parallèlement aux résultats du quatrième trimestre paraît une première estimation des agrégats annuels, qui est entièrement basée sur les comptes trimestriels. Les comptes trimestriels sont totalement cohérents avec les comptes nationaux annuels.

Les comptes trimestriels estiment les principaux agrégats selon à la fois l'optique dépenses, l'optique revenus et l'optique production. Ils incluent également les premières estimations des principaux soldes des comptes des secteurs pour l'économie totale. Le nombre de personnes actives et la rémunération des salariés par branche d'activité sont également estimés.

Pour répondre à la demande de publier aussi rapidement que possible des chiffres se rapportant au dernier trimestre écoulé, une première estimation flash de la croissance du PIB est déjà publiée après 60 jours. Elle n'est toutefois pas ventilée en fonction des différentes composantes du PIB.

5.2.4 Comptes régionaux: agrégats par branche d'activité et compte des ménages

Les comptes régionaux annuels ont trait à la même période que les comptes nationaux et sont publiés cinq mois après les comptes nationaux annuels détaillés. Ils ventilent par arrondissement plusieurs variables des

comptes nationaux, avec lesquelles ils sont totalement cohérents.

La publication de début 2003 présentera également, outre la valeur ajoutée et la rémunération des salariés, les données régionalisées quant au nombre de personnes occupées et la formation brute de capital fixe.

Début 2003 des chiffres régionaux relatifs au compte des ménages seront publiés pour la première fois. Il s'agit ici des principales variables du compte d'affectation du revenu primaire (rémunération des salariés, revenus de la propriété et revenu primaire, entre autres) et de la répartition des revenus secondaires (impôts, allocations sociales et revenu disponible).

5.2.5 Séries historiques

Les séries historiques des comptes nationaux constituent une publication unique. Il s'agit de séries statistiques calculées sur base de la méthodologie SEC 1995.

Ces séries historiques comprennent, pour la période 1970-1994 :

- la composition du produit national brut selon les trois approches des comptes nationaux à prix courants et aux prix de 1995;
- la valeur ajoutée par branche d'activité (31 branches) à prix courants et aux prix de 1995;
- la rémunération des salariés par branche d'activité (31 branches) à prix courants;
- la dépense de consommation finale des ménages par produit (16 produits) à prix courants et aux prix de 1995.

Les séries historiques des comptes des secteurs ont également été estimées. Toutefois, à l'exception du compte des administrations publiques, qui a déjà été établi précédemment à partir de l'année 1970 selon la méthodologie SEC 1995, les comptes des secteurs n'ont été rétopolés que jusqu'en 1985. En effet, les principales sources d'information concernant les entreprises financières et non financières ne sont disponibles, pour la plupart, qu'à partir de cette année. Par ailleurs, le compte des sociétés financières n'a pas été rétopolé par sous-secteur. Une version papier, qui inclut une description de la méthode des rétopolations, a été publiée en octobre 2002.

5.3 Nomenclatures

5.3.1 Nomenclatures des secteurs institutionnels (S)

Code	Description
S.1	Economie totale
S.11	Sociétés non financières
S.11001	Sociétés non financières publiques
S.11002	Sociétés non financières privées nationales
S.11003	Sociétés non financières sous contrôle étranger
S.12	Sociétés financières
S.121	Banque centrale
S.122	Autres institutions financières monétaires
S.12201	Publiques
S.12202	Privées nationales
S.12203	Sous contrôle étranger
S.123	Autres intermédiaires financiers, à l'exclusion des sociétés d'assurance et des
S.12301	Publics
S.12302	Privés nationaux
S.12303	Sous contrôle étranger
S.124	Auxiliaires financiers
S.12401	Publics
S.12402	Privés nationaux
S.12403	Sous contrôle étranger
S.125	Sociétés d'assurance et fonds de pension
S.12501	Publics
S.12502	Privés nationaux
S.12503	Sous contrôle étranger
S.13	Administrations publiques
S.1311	Administration centrale
S.1312	Administrations d'Etats fédérés
S.1313	Administrations locales
S.1314	Administrations de sécurité sociale
S.14	Ménages
S.141 + S.142	Employeurs (y compris travailleurs pour leur propre compte)
S.143	Salariés
S.1441	Bénéficiaires de revenus de la propriété
S.1442	Bénéficiaires de pensions
S.1443	Bénéficiaires d'autres revenus de transferts
S.145	Autres ménages
S.15	Institutions sans but lucratif au service des ménages
S.2	Reste du monde
S.21	Union européenne
S.211	Etats membres de l'Union européenne
S.212	Institutions de l'Union européenne
S.22	Pays tiers et organisations internationales

5.3.2 Nomenclatures des opérations et des autres flux

5.3.2.1 Nomenclature des soldes comptables²⁶ (B)

Code	Description
B.1	Valeur ajoutée / B.1* Produit intérieur
B.2	Excédent d'exploitation
B.3	Revenu mixte
B.4	Revenu d'entreprise
B.5	Soldes des revenus primaires / B.5* Revenu national
B.6	Revenu disponible
B.7	Revenu disponible ajusté
B.8	Épargne
B.9	Capacité (+)/besoin (-) de financement
B.10	Variations totales de la valeur nette
B.10.1	Variations de la valeur nette dues à l'épargne et aux transferts en capital
B.10.2	Variations de la valeur nette dues aux autres changements de volume d'actifs
B.10.3	Variations de la valeur nette dues aux gains/pertes nominaux de détention
B.10.31	Variations de la valeur nette dues aux gains/pertes neutres de détention
B.10.32	Variations de la valeur nette dues aux gains/pertes réels de détention
B.11	Solde des échanges extérieurs de biens et services
B.12	Solde des opérations courantes avec l'étranger
B.90	Valeur nette
BF.90	Valeur financière nette

²⁶ Tous les soldes comptables peuvent être calculés bruts ou nets de la consommation de capital fixe. Dans le premier cas, la lettre g est ajoutée après le code du solde concerné. De même, la lettre n jointe à un code indique une valeur nette.

5.3.2.2 Opérations sur produits (biens et services) (P)

Code	Description
P.1	Production
P.11	Production marchande
P.119	Services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM)
P.12	Production pour usage final propre
P.13	Autre production non marchande
P.131	Paiements au titre de l'autre production non marchande
P.132	Autre production non marchande résiduelle
P.2	Consommation intermédiaire
P.3	Dépense de consommation finale
P.31	Dépense de consommation individuelle
P.32	Dépense de consommation collective
P.4	Consommation finale effective
P.41	Consommation individuelle effective
P.42	Consommation collective effective
P.5	Formation brute de capital
P.51	Formation brute de capital fixe
P.511	Acquisitions moins cessions d'actifs fixes corporels
P.5111	Acquisitions d'actifs fixes corporels neufs
P.5112	Acquisitions d'actifs fixes corporels existants
P.5113	Cessions d'actifs fixes corporels existants
P.512	Acquisitions moins cessions d'actifs fixes incorporels
P.5121	Acquisitions d'actifs fixes incorporels neufs
P.5122	Acquisitions d'actifs fixes incorporels existants
P.5123	Cessions d'actifs fixes incorporels existants
P.513	Addition à la valeur des actifs non financiers non produits
P.5131	Améliorations majeures aux actifs non financiers non produits
P.5132	Coûts du transfert de propriété d'actifs non financiers non produits
P.52	Variations des stocks
P.53	Acquisitions moins cessions d'objets de valeur
P.6	Exportations de biens et de services
P.61	Exportations de biens
P.62	Exportations de services
P.7	Importations de biens et de services
P.71	Importations de biens
P.72	Importations de services

5.3.2.3 Opérations de répartition (D)

Code	Description
D.1	Rémunération des salariés
D.11	Salaires et traitements bruts
D.12	Cotisations sociales à la charge des employeurs
D.121	Cotisations sociales effectives à la charge des employeurs
D.122	Cotisations sociales imputées à la charge des employeurs
D.2	Impôts sur la production et les importations
D.21	Impôts sur les produits
D.211	Taxes du type TVA
D.212	Impôts et droits sur les importations, à l'exclusion de la TVA
D.2121	Droits sur les importations
D.2122	Impôts sur les importations, à l'exclusion de la TVA et des droits sur les
D.214	Impôts sur les produits, à l'exclusion de la TVA et des impôts sur les importations
D.29	Autres impôts sur la production
D.3	Subventions
D.31	Subventions sur les produits
D.311	Subventions sur les importations
D.319	Autres subventions sur les produits
D.39	Autres subventions sur la production
D.4	Revenus de la propriété
D.41	Intérêts
D.42	Revenus distribués des sociétés
D.421	Dividendes
D.422	Prélèvements sur les revenus des quasi-sociétés
D.43	Bénéfices réinvestis d'investissements directs étrangers
D.44	Revenus de la propriété attribués aux assurés
D.45	Loyers
D.5	Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc.
D.51	Impôts sur le revenu
D.59	Autres impôts courants
D.6	Cotisations et prestations sociales
D.61	Cotisations sociales
D.611	Cotisations sociales effectives
D.6111	Cotisations sociales effectives à la charge des employeurs
D.61111	Cotisations sociales effectives obligatoires à la charge des employeurs
D.61112	Cotisations sociales effectives volontaires des employeurs
D.6112	Cotisations sociales à la charge des salariés
D.61121	Cotisations sociales obligatoires à la charge des salariés
D.61122	Cotisations sociales volontaires des salariés
D.6113	Cotisations sociales des travailleurs indépendants et des personnes n'occupant pas
D.61131	Cotisations sociales obligatoires des travailleurs indépendants et des
D.61132	Cotisations sociales volontaires des travailleurs indépendants et des personnes
D.612	Cotisations sociales imputées
D.62	Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature
D.621	Prestations de sécurité sociale en espèces
D.622	Prestations d'assurance sociale de régimes privés
D.623	Prestations d'assurance sociale directes d'employeurs
D.624	Prestations d'assistance sociale en espèces

D.63	Transferts sociaux en nature
D.631	Prestations sociales en nature
D.6311	Remboursements de prestations de sécurité sociale
D.6312	Autres prestations de sécurité sociale en nature
D.63121	Autres prestations de sécurité sociale en nature fournies par des producteurs
D.63122	Autres prestations de sécurité sociale en nature fournies par des producteurs non
D.6313	Prestations d'assistance sociale en nature
D.63131	Prestations d'assistance sociale en nature fournies par des producteurs marchands
D.63132	Prestations d'assistance sociale en nature fournies par des producteurs non
D.632	Transferts de biens et services non marchands individuels
D.7	Autres transferts courants
D.71	Primes nettes d'assurance-dommages
D.72	Indemnités d'assurance-dommages
D.73	Transferts courants entre administrations publiques
D.74	Coopération internationale courante
D.75	Transferts courants divers
D.8	Ajustement pour variation des droits des ménages sur les fonds de pension
D.9	Transferts en capital
D.91	Impôts en capital
D.92	Aides à l'investissement
D.99	Autres transferts en capital

5.3.2.4 Autres postes des comptes d'accumulation (K)

Code	Description
K.1	Consommation de capital fixe
K.2	Acquisitions moins cessions d'actifs non financiers non produits
K.21	Acquisitions moins cessions de terrains et autres actifs corporels non produits
K.211	Acquisitions de terrains et autres actifs corporels non produits
K.212	Cessions de terrains et autres actifs corporels non produits
K.22	Acquisitions moins cessions d'actifs incorporels non produits
K.221	Acquisitions d'actifs incorporels non produits
K.222	Cessions d'actifs incorporels non produits
K.3	Apparition économique d'actifs non produits
K.4	Apparition économique d'actifs produits
K.5	Croissance naturelle de ressources biologiques non cultivées
K.6	Disparition économique d'actifs non produits
K.61	Epuisement d'actifs naturels
K.62	Autres disparitions économiques d'actifs non produits
K.7	Destructions d'actifs dues à des catastrophes
K.8	Saisies sans compensation
K.9	Autres changements de volume d'actifs non financiers n.c.a.
K.10	Autres changements de volume d'actifs et de passifs financiers n.c.a.
K.11	Gains/pertes nominaux de détention
K.111	Gains/pertes neutres de détention
K.112	Gains/pertes réels de détention
K.12	Changements de classement ou de structure
K.121	Changements de classement sectoriel ou de structure
K.122	Changements de classement d'actifs et de passifs
K.1221	Monétisation/démonétisation de l'or
K.1222	Changements de classement d'actifs et de passifs autres que la

5.3.3 Regroupement des branches d'activité

5.3.3.1 A60

Code	Description	Référence NACE Rév. 1
01	Agriculture, chasse, services annexes	01
02	Sylviculture, exploitation forestière, services annexes	02
05	Pêche, aquaculture	05
10	Extraction de houille, de lignite et de tourbe	10
11	Extraction d'hydrocarbures; services annexes	11
12	Extraction de minerais d'uranium	12
13	Extraction de minerais métalliques	13
14	Autres industries extractives	14
15	Industries alimentaires	15
16	Industrie du tabac	16
17	Industrie textile	17
18	Industrie de l'habillement et des fourrures	18
19	Industrie du cuir et de la chaussure	19
20	Travail du bois et fabrication d'articles en bois	20
21	Industrie du papier et du carton	21
22	Edition, imprimerie, reproduction	22
23	Cokéfaction, raffinage, industries nucléaires	23
24	Industrie chimique	24
25	Industrie du caoutchouc et des plastiques	25
26	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	26
27	Métallurgie	27
28	Travail des métaux	28
29	Fabrication de machines et équipements	29
30	Fabrication de machines de bureau et de matériel informatique	30
31	Fabrication de machines et appareils électriques	31
32	Fabrication d'équipements de radio, télévision et communication	32
33	Fabrication d'instruments médicaux, de précision, d'optique et	33
34	Industrie automobile	34
35	Fabrication d'autres matériels de transport	35
36	Fabrication de meubles; industries diverses	36
37	Récupération	37
40	Production et distribution d'électricité, de gaz et de chaleur	40
41	Captage, traitement et distribution d'eau	41
45	Construction	45
50	Commerce et réparation automobile	50
51	Commerce de gros et intermédiaires du commerce	51
52	Commerce de détail et réparation d'articles domestiques	52
55	Hôtels et restaurants	55
60	Transports terrestres	60
61	Transports par eau	61
62	Transports aériens	62
63	Services auxiliaires des transports	63
64	Postes et télécommunications	64
65	Intermédiation financières	65
66	Assurance	66
67	Auxiliaires financiers et d'assurance	67

70	Activités immobilières	70
71	Location sans opérateur	71
72	Activités informatiques	72
73	Recherche et développement	73
74	Services fournis principalement aux entreprises	74
75	Administration publique	75
80	Education	80
85	Santé et action sociale	85
90	Assainissement, voirie et gestion des déchets	90
91	Activités associatives	91
92	Activités récréatives, culturelles et sportives	92
93	Services personnels	93
95	Services domestiques	95
99	Activités extra-territoriales	99

Code	Description	Référence A60
AA	Agriculture, chasse, sylviculture	01, 02
BB	Pêche, aquaculture	05
CA	Extraction de produits énergétiques	10 à 12
CB	Extraction de produits non énergétiques	13, 14
DA	Industries agricoles et alimentaires	15, 16
DB	Industrie textile et habillement	17, 18
DC	Industrie du cuir et de la chaussure	19
DD	Travail du bois et fabrication d'articles en bois	20
DE	Industrie du papier et du carton; édition et imprimerie	21, 22
DF	Cokéfaction, raffinage, industries nucléaires	23
DG	Industrie chimique	24
DH	Industrie du caoutchouc et de plastiques	25
DI	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	26
DJ	Métallurgie et travail des métaux	27, 28
DK	Fabrication de machines et équipements	29
DL	Fabrication d'équipements électriques et électroniques	30 à 33
DM	Fabrication de matériel de transport	34, 35
DN	Autres industries manufacturières	36, 37
EE	Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	40, 41
FF	Construction	45
GG	Commerce; réparation automobile et d'articles domestiques	50 à 52
HH	Hôtels et restaurants	55
II	Transports et communications	60 à 64
JJ	Activités financières	65 à 67
KK	Immobilier, location et services aux entreprises	70 à 74
LL	Administration publique	75
MM	Education	80
NN	Santé et action sociale	85
OO	Services collectifs, sociaux et personnels	90 à 93
PP	Services domestiques	95
QQ	Activités extra-territoriales	99

5.3.3.3 A17

Code	Description	Référence A60
A	Agriculture, chasse, sylviculture	01, 02
B	Pêche, aquaculture	05
C	Industries extractives	10 à 14
D	Industrie manufacturière	15 à 37
E	Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	40, 41
F	Construction	45
G	Commerce; réparations automobiles et d'articles domestiques	50 à 52
H	Hôtels et restaurants	55
I	Transports et communications	60 à 64
J	Activités financières	65 à 67
K	Immobilier, location et services aux entreprises	70 à 74
L	Administration publique	75
M	Education	80
N	Santé et action sociale	85
O	Services collectifs, sociaux et personnels	90 à 93
P	Services domestiques	95
Q	Activités extra-territoriales	99

5.3.3.4 A6

Code	Description	Référence A17
1	Agriculture, chasse et sylviculture; pêche et aquaculture	A, B
2	Industrie, y compris énergie	C à E
3	Construction	F
4	Commerce; réparations automobiles et d'articles domestiques; hôtels	G à I
5	Activités financières; immobilier, location et services aux entreprises	J, K
6	Autres activités de services	L à P

5.3.3.5 A3

Code	Description	Référence A17
1	Agriculture, chasse et sylviculture; pêche et aquaculture	A, B
2	Industrie, y compris énergie et construction	C à F
3	Activités de services	G à P

5.3.4 Classification de la consommation finale des ménages (COICOP)

Intitulés des rubriques	
01	Produits alimentaires et boissons non alcoolisées
011	Produits alimentaires
0111	Pains et céréales
0112	Viandes
0113	Poissons
0114	Lait, fromages et œufs
0115	Huiles et graisses
0116	Fruits
0117	Légumes
0118	Sucre, confiture, miel, chocolat et confiserie
0119	Produits alimentaires n.c.a.
012	Boissons non alcoolisées
0121	Café, thé et cacao
0122	Eaux minérales, boissons gazeuses, jus de fruits et de légumes
02	Boissons alcoolisées et tabac
021	Boissons alcoolisées
022	Tabac
03	Articles d'habillement et chaussants
031	Habillement
032	Articles chaussants
04	Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles
041	Loyers d'habitation réels
042	Loyers d'habitation imputés
043	Entretien et réparations courants du logement
044	Distribution d'eau et autres services relatifs au logement
045	Electricité, gaz et autres combustibles
05	Ameublement, équipement ménager et entretien courant de la maison
051	Meubles, articles d'ameublement, tapis et autres revêtements de sols
052	Articles de ménage en textile
053	Appareils ménagers
054	Verrerie, vaisselle et ustensiles de ménage
055	Outillage pour la maison et le jardin
056	Biens et services pour l'entretien courant de l'habitation
06	Dépenses de santé
061	Médicaments et autres produits pharmaceutiques, appareils et matériels
062	Services de praticiens médecins, d'infirmiers et autres
063	Soins des hôpitaux et assimilés
07	Transport
071	Achat de véhicules
072	Utilisation de véhicules personnels
073	Service de transport

08	Communication
081	Service postaux
082	Équipement de téléphone, télégraphe et télécopie
083	Services téléphoniques, télégraphiques et télécopies
09	Loisirs et culture
091	Appareils audiovisuels, photographiques et de traitement de l'information
092	Autres biens durables importants pour loisirs et culture
093	Autres articles et équipements récréatifs, horticulture et animaux d'agrément
094	Services récréatifs et culturels
095	Presse, librairie et papeterie
096	Voyages touristiques tout compris
10	Enseignement
11	Hôtels, restaurants et cafés
12	Biens et services divers
121	Soins corporels
123	Effets personnels n.c.a.
124	Services sociaux
125	Assurances
126	Services financiers n.c.a.
127	Autres services n.c.a.
13	Dépenses de consommation individuelle à la charge des institutions sans but lucratif
131	Logement
132	Santé
133	Loisirs et culture
134	Enseignement
135	Protection sociale
136	Autres Services
14	Dépenses de consommation individuelle à la charge des administrations publiques
141	Logement
142	Santé
143	Loisirs et culture
144	Enseignement
145	Protection sociale

5.3.5 Classification des fonctions des administrations publiques (COFOG)

Code	Description
01	Services généraux des administrations publiques
01.1	Organes exécutifs et organes législatifs, affaires financières et fiscales, affaires
01.2	Aide économique extérieure
01.3	Services généraux
01.4	Recherche fondamentale
01.5	R & D en services généraux des administrations publiques
01.6	Services généraux des administrations publiques n.c.a.
01.7	Transactions en rapport avec la dette publique
01.8	Transferts de caractère général entre différents niveaux de gouvernement
02	Défense
02.1	Défense (militaire)
02.2	Défense civile
02.3	Aide militaire à l'étranger
02.4	Recherche appliquée et développement expérimental concernant la défense
02.5	Affaires de défense nationale n.c.a.
03	Ordre et sécurité publics
03.1	Services de police
03.2	Services de protection contre l'incendie
03.3	Tribunaux
03.4	Administration et gestion des prisons
03.5	R & D en ordre et sécurité publics
03.6	Affaires de l'ordre et de la sécurité publics n.c.a.
04	Affaires et services économiques
04.1	Affaires et services dans le domaine économique, commercial et de l'emploi
04.2	Agriculture, sylviculture, pêche et chasse
04.3	Carburants et énergie
04.4	Industries extractives, industries de transformation, bâtiments et travaux publics
04.5	Transport
04.6	Communication
04.7	Autres industries
04.8	R & D dans les affaires et services économiques
04.9	Affaires et services économiques n.c.a.
05	Protection de l'environnement
05.1	Gestion des déchets
05.2	Gestion des eaux usées
05.3	Réduction de la pollution
05.4	Protection de la biodiversité et du milieu naturel
05.5	R & D en protection de l'environnement
05.6	Protection de l'environnement n.c.a.
06	Affaires et services de logement et de développement collectif
06.1	Logement
06.2	Développement collectif
06.3	Approvisionnement en eau
06.4	Eclairage public
06.5	R & D en affaires et services de logement et de développement collectif
06.6	Affaires et services de logement et de développement collectif n.c.a.
07	Affaires et services de santé
07.1	Médicaments, applications et appareils médicaux
07.2	Services de santé des polycliniques
07.3	Affaires et services relevant des établissements hospitaliers
07.4	Services de santé publique
07.5	R & D en affaires et services de santé
07.6	Affaires et services de santé n.c.a.

- 08 Affaires et services relevant des loisirs, de la culture et des cultes
 - 08.1 Affaires et services récréatifs et de sport
 - 08.2 Services culturels
 - 08.3 Services d'émission et de publication
 - 08.4 Affaires et services religieux et d'autres types de communautés
 - 08.5 R & D en affaires et services relevant des loisirs, de la culture et des cultes
 - 08.6 Affaires et services relevant des loisirs, de la culture et des cultes n.c.a.
 - 09 Enseignement
 - 09.1 Enseignement pré-primaire et primaire
 - 09.2 Enseignement secondaire
 - 09.3 Enseignement post-secondaire non supérieur
 - 09.4 Enseignement supérieur
 - 09.5 Enseignement non défini selon le degré
 - 09.6 Services subsidiaires de l'enseignement
 - 09.7 R & D en enseignement
 - 09.8 Enseignement n.c.a.
 - 10 Protection sociale
 - 10.1 Maladie et invalidité
 - 10.2 Personnes âgées
 - 10.3 Survivants
 - 10.4 Famille et enfants
 - 10.5 Chômage
 - 10.6 Logement social
 - 10.7 Exclusion sociale n.c.a.
 - 10.8 R & D en protection sociale
 - 10.9 Protection sociale n.c.a.
-

5.3.6 Nomenclatures d'activités A3, A6, A17, A31, A60, SUT et NACE-BEL

A3	A6	A17	A31	A60	Branche SUT (A121)	NACE-BEL	Dénomination de la branche d'activité	
1	1	A	AA	01			Agriculture, chasse et sylviculture; pêche et aquaculture	
							Agriculture, chasse et sylviculture	
					01A1		Agriculture, chasse et services annexes	
						01.1	Culture de céréales et horticulture	
						+ 01.2	Elevage	
	+ 01.3	Culture et élevage associés						
	+ 01.4	Services annexes à l'agriculture						
	+ 01.5	Chasse						
	02	02A1	02.0	Sylviculture, exploitation forestière et services annexes				
	B	BB	05	05A1	05.0	Pêche, pisciculture et aquaculture		
2	2	C	CA	10			Industrie, y compris énergie et construction	
							Industrie, y compris énergie	
							Industries extractives	
							Extraction de produits énergétiques	
						10.1	Extraction de houille, de lignite et de tourbe	
						n.s. 10.2	Extraction et agglomération de la houille	
						+ 10.3	Extraction et agglomération du lignite	
							Extraction et agglomération de la tourbe	
						11	n.s.	Extraction de pétrole brut et de gaz naturel et services annexes
							11.1	Extraction de pétrole brut et de gaz naturel
							+ 11.2	Services annexes à l'extraction de pétrole et de gaz
	12	n.s.	12.0	Extraction de minerais d'uranium et de thorium				
	CB			Extraction de produits non énergétiques				
		13		Extraction de minerais métalliques				
			13.1	Extraction de minerais de fer				
			+ 13.2	Extraction de minerais de métaux non ferreux				

A3	A6	A17	A31	A60	Branche SUT (A121)	NACE-BEL	Dénomination de la branche d'activité
				14	14A1	14.1 + 14.2 + 14.3 n.s. 14.4 + 14.5	Autres industries extractives Extraction de pierres Extraction de sables et d'argiles Extraction de minéraux pour l'industrie chimique et d'engrais naturels Production de sel Autres activités extractives n.d.a.
		D	DA	15			Industrie manufacturière
							Industries agricoles et alimentaires
							Industries alimentaires
					15A1	15.1	Industrie des viandes
					15B1	15.2	Industrie du poisson
					15C1	15.3	Transformation et conservation de fruits et légumes
					15D1	15.4	Industrie des corps gras
					15E1	15.5	Industrie laitière
					15F1	15.6	Travail des grains et fabrication de produits amylacés
					15G1	15.7	Fabrication d'aliments pour animaux
					15H1	15.81 + 15.82	Fabrication de pain, de pâtisserie fraîche, de biscottes et de biscuits Pain et pâtisserie fraîche Biscotterie et biscuiterie
					15I1	15.83 + 15.84	Fabrication de sucre, chocolaterie, confiserie Sucre Chocolat et confiserie
					15J1	15.85 + 15.86 + 15.87 + 15.88 + 15.89	Fabrication de pâtes alimentaires, transformation du café et thé, autres produits alimentaires Pâtes alimentaires Café et thé Condiments, assaisonnements et sauces Préparations homogénéisées et aliments diététiques Autres produits alimentaires

A3	A6	A17	A31	A60	Branche SUT (A121)	NACE-BEL	Dénomination de la branche d'activité
					15K1	15.91 + 15.92 + 15.93 + 15.94 + 15.95 + 15.96 + 15.97	Production de boissons, à l'exception des eaux minérales et des boissons rafraîchissantes Boissons alcooliques distillées Alcool éthylique Vin Cidre etc... Autres boissons fermentées Brasserie Malterie
					15L1	15.98	Industrie des eaux minérales et des boissons rafraîchissantes
				16	16A1	16.0	Industrie du tabac
			DB				Industrie textile et habillement
				17			Industrie textile
					17A1	17.1 + 17.2 + 17.3	Filature, tissage et ennoblissement textile Filature Tissage Ennoblissement textile
					17B1	17.4 + 17.5 + 17.6 + 17.7	Fabrication d'articles confectionnés en textiles, sauf habillement, autres industries textiles, Fabrication d'articles confectionnés en textiles, sauf habillement Autres industries textiles Fabrication d'étoffes à mailles Fabrication d'articles à mailles
				18	18A1	18.1 + 18.2 + 18.3	Industrie de l'habillement et des fourrures Fabrication de vêtements en cuir Fabrication d'autres vêtements Industrie des fourrures
			DC	19	19A1	19.1 + 19.2 + 19.3	Industrie du cuir et de la chaussure Apprêt et tannage des cuirs Fabrication d'articles de voyage et de maroquinerie Fabrication de chaussures

A3	A6	A17	A31	A60	Branche SUT (A121)	NACE-BEL	Dénomination de la branche d'activité
			DD	20	20A1	20.1 + 20.2 + 20.3 + 20.4 + 20.5	Travail du bois et fabrication d'articles en bois, liège, vannerie ou sparterie Sciage et rabotage du bois, imprégnation du bois Fabrication de panneaux de bois Fabrication de charpentes et de menuiseries Fabrication d'emballages en bois Fabrication d'objets divers en bois, liège, vannerie ou sparterie
			DE	21	21A1	21.1 + 21.2	Industrie du papier et du carton; édition et imprimerie Industrie du papier et du carton Fabrication de pâtes à papier, de papier et de carton Fabrication d'articles en papier ou en carton
				22			Edition, imprimerie, reproduction
					22A1	22.1	Edition
					22B1	22.2 + 22.3	Imprimerie et activités annexes reproduction d'enregistrements Imprimerie et activités annexes Reproduction d'enregistrements
			DF	23	23A1	23.1 + 23.2 + 23.3	Cokéfaction, raffinage de pétrole, et industries nucléaires Cokéfaction Raffinage de pétrole Traitement des combustibles nucléaires
			DG	24			Industrie chimique
					24A1	24.1	Industrie chimique de base
					24B1	24.2	Fabrication de produits agrochimiques
					24C1	24.3	Fabrication de peintures, vernis et encres d'imprimerie
					24D1	24.4	Industrie pharmaceutique
					24E1	24.5	Fabrication de savons et détergents, de produits d'entretien, parfums et cosmétiques
					24F1	24.6	Fabrication d'autres produits chimiques
					24G1	24.7	Fabrication de fibres artificielles et synthétiques
			DH	25			Industrie du caoutchouc et de plastiques
					25A1	25.1	Industrie du caoutchouc
					25B1	25.2	Transformation des matières plastiques

A3	A6	A17	A31	A60	Branche SUT (A121)	NACE-BEL	Dénomination de la branche d'activité
			DI	26			Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques
					26A1	26.1	Fabrication de verre et d'articles en verre
					26B1	26.2 + 26.3 + 26.4	Fabrication de produits céramiques Fabrication de produits céramiques, à l'exclusion de carreaux, tuiles et briques Fabrication de carreaux en céramique Fabrication de tuiles, briques et autres produits en terre cuite pour la construction
					26C1	26.5	Fabrication de ciment, chaux et plâtre
					26D1	26.6 + 26.7 + 26.8	Fabrication d'articles en béton, en ciment ou en plâtre; travail de la pierre et fabrication d'autres Fabrication d'articles en béton, en ciment ou en plâtre Travail de la pierre Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques
			DJ	27			Métallurgie et travail des métaux
							Métallurgie
					27A1	27.1 + 27.2	Sidérurgie et fabrication de ferro-alliages (CECA), et tubes Sidérurgie et fabrication de ferro-alliages (CECA) Tubes
					27B1	27.3 + 27.4 + 27.5	Première transformation de l'acier et fabrication de ferro-alliages non-CECA, production de métaux Première transformation de l'acier et fabrication de ferro-alliages non-CECA Production de métaux non ferreux Fonderie
				28			Travail des métaux
					28A1	28.1 + 28.2 + 28.3 + 28.4	Fabrication de métaux légers, réservoirs métalliques et chaudières pour le chauffage central, Fabrication d'éléments en métal pour la construction Fabrication de réservoirs métalliques, de radiateurs, de chaudières pour le chauffage central Fabrication de générateurs à vapeur Forge, emboutissage, estampage et profilage des métaux; métallurgie des poudres
					28B1	28.5	Traitement et revêtement des métaux; mécanique générale

A3	A6	A17	A31	A60	Branche SUT (A121)	NACE-BEL	Dénomination de la branche d'activité
					28C1	28.6 + 28.7	Coutellerie, fabrication d'outillage, de serrures et d'autres ouvrages en métaux Coutellerie, fabrication d'outillage et de serrures Fabrication d'autres ouvrages en métaux
			DK	29			Fabrication d'autres ouvrages en métaux
					29A1	29.1	Fabrication de moteurs et d'organes mécaniques de transmission, à l'exclusion des moteurs pour
					29B1	29.2	Fabrication de machines d'usage général
					29C1	29.3 + 29.4 + 29.5 + 29.6	Fabrication de machines agricoles et forestières et de machines-outils Fabrication de machines agricoles et forestières Fabrication de machines-outils Fabrication d'autres machines d'usage spécifique Fabrication d'armes et munitions
					29D1	29.7	Fabrication d'appareils domestiques
			DL				Fabrication d'équipements électriques et électroniques
				30	30A1	30.0	Fabrication de machines de bureau et de machines informatiques
				31			Fabrication de machines et appareils électriques
					31A1	31.1 + 31.2 + 31.3	Fabrication de moteurs, génératrices et transformateurs électriques, matériel de distribution et de Fabrication de moteurs, génératrices et transformateurs électriques Fabrication de matériel de distribution et de commande électrique Fabrication de fils et de câbles isolés
					31B1	31.4 + 31.5 + 31.6	Fabrication d'accumulateurs, de piles électriques, de lampes, d'appareils d'éclairage et de Fabrication d'accumulateurs et de piles électriques Fabrication de lampes et d'appareils d'éclairage Fabrication de matériels électriques
				32	32A1	32.1 + 32.2 + 32.3	Fabrication d'équipements de radio, télévision et communication Fabrication de composants électroniques Fabrication d'appareils d'émission et de transmission Fabrication d'appareils de réception, enregistrement ou reproduction du son et de l'image

A3	A6	A17	A31	A60	Branche SUT (A121)	NACE-BEL	Dénomination de la branche d'activité
				33	33A1	33.1 + 33.2 + 33.3 + 33.4 + 33.5	Fabrication d'instruments médicaux, de précision, d'optique et d'horlogerie Fabrication de matériel médico-chirurgical et d'orthopédie Fabrication d'instrumentation scientifique et technique Fabrication d'équipements de contrôle des processus industriels Fabrication d'instruments optiques et de matériel photographique Horlogerie
				DM	34		Fabrication de matériel de transport
							Industrie automobile
					34A1	34.1	Construction et assemblage de véhicules automobiles
					34B1	34.2 + 34.3	Fabrication de carrosseries, remorques et caravanes, et de parties et accessoires pour les Fabrication de carrosseries, remorques et caravanes Fabrication de parties et accessoires pour les véhicules à moteur
				35			Fabrication d'autres matériels de transport
					35A1	35.1 + 35.2 + 35.3	Construction navale, construction de matériel ferroviaire roulant, construction aéronautique et Construction navale Construction de matériel ferroviaire roulant Construction aéronautique et spatiale
					35B1	35.4 + 35.5	Construction de motocycles et de bicyclettes, et d'autres matériels de transport n.d.a. Construction de motocycles et de bicyclettes Fabrication d'autres matériels de transport n.d.a.
				DN	36		Autres industries manufacturières
							Fabrication de meubles; industries diverses
					36A1	36.1	Fabrication de meubles
					36B1	36.2	Travail des pierres précieuses et fabrication de bijoux
					36C1	36.3 + 36.4 + 36.5 + 36.6	Fabrication d'instruments de musique, d'articles de sport, de jeux et jouets; autres industries Fabrication d'instruments de musique Fabrication d'articles de sport Fabrication de jeux et jouets Autres industries diverses

A3	A6	A17	A31	A60	Branche SUT (A121)	NACE-BEL	Dénomination de la branche d'activité
				37	37A1	37.1 + 37.2	Récupération Récupération de matières métalliques recyclables Récupération de matières non métalliques recyclables
		E	EE	40	40A1	40.1 + 40.2 + 40.3	Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'eau chaude Production et distribution d'électricité Production et distribution de gaz Distribution de vapeur et d'eau chaude; production de glaces hydriques non destinées à la
				41	41A1	41.0	Captage, épuration et distribution d'eau
	3	F	FF	45			Construction
					45A1	45.1	Préparation des sites
					45B1	45.21 + 45.22	Construction d'ouvrages de bâtiment ou de génie civil, réalisation de charpentes et de couvertures Travaux de construction y compris ouvrages d'art Charpentes et toits
					45C1	45.23 + 45.24 + 45.25	Construction de voies ferrées, chaussées, pistes d'aviation et installations sportives, génie Construction de voies ferrées, chaussées, pistes d'aviation et installations sportives Génie hydraulique Autres travaux de construction
					45D1	45.3	Travaux d'installation
					45E1	45.4 + 45.5	Travaux de finition, et location avec opérateur de matériel de construction Travaux de finition Location avec opérateur de matériel de construction

A3	A6	A17	A31	A60	Branche SUT (A121)	NACE-BEL	Dénomination de la branche d'activité	
3	4	G	GG	50			Activités de services	
							Commerce; réparations d'automobiles et d'articles domestiques; hôtels et restaurants; transports et	
							Commerce; réparations d'automobiles et d'articles domestiques	
							Commerce et réparation automobile	
					50A1		Commerce de véhicules automobiles, entretien et réparation de véhicules automobiles, commerce	
						50.1	Commerce de véhicules automobiles	
						+ 50.2	Entretien et réparation de véhicules automobiles	
						+ 50.3	Commerce d'équipements automobiles	
						+ 50.4	Commerce et réparation de motocycles	
					50B1	50.5	Commerce de détail de carburants	
				51	51A1		51.1	Commerce de gros et intermédiaires du commerce
								Intermédiaires du commerce
							+ 51.2	Commerce de gros de produits agricoles bruts et d'animaux vivants
							+ 51.3	Commerce de gros de produits alimentaires
							+ 51.4	Commerce de gros de biens de consommation non alimentaires
							+ 51.5	Commerce de gros de produits intermédiaires, de déchets et débris
							+ 51.6	Commerce de gros d'équipements industriels
							+ 51.7	Autres commerces de gros
				52	52A1		52.1	Commerce de détail, réparation d'articles personnels et domestiques
								Commerce de détail en magasins non spécialisés
	+ 52.2	Commerce de détail alimentaire en magasins spécialisés						
	+ 52.3	Commerce de détail de produits pharmaceutiques, parfumerie et de produits de beauté						
	+ 52.4	Autres commerces de détail de produits neufs en magasins spécialisés						
	+ 52.5	Commerce de détail de biens d'occasion et d'antiquités en magasins						
	+ 52.6	Commerce de détail hors magasins						
	+ 52.7	Réparation d'articles personnels et domestiques						

A3	A6	A17	A31	A60	Branche SUT (A121)	NACE-BEL	Dénomination de la branche d'activité
		H	HH	55			Hôtels et restaurants
				55A1			Hôtels et autres moyens d'hébergement pour courte durée, marchand
						55.1	Hôtels
					+	55.2	Autres moyens d'hébergement pour courte durée
				55B1			Restaurants, cafés, cantines et traiteurs
						55.3	Restaurants
					+	55.4	Cafés
					+	55.5	Cantines et traiteurs
		I	II	60			Transports et communications
							Transports terrestres
				60A1		60.1	Transports ferroviaires
				60B1			Transports réguliers de voyageurs, exploitation de taxis, autres transports terrestres de personnes
						60.21	Transports réguliers de voyageurs
					+	60.22	Exploitation de taxis
					+	60.23	Autres transports terrestres de personnes
				60C1			Transports routiers de marchandises et déménagements, transports par conduites
						60.24	Transports routiers de marchandises et déménagements
					+	60.3	Transports par conduites
				61			Transports par eau
				61A1		61.1	Transports maritimes et côtiers
				61B1		61.2	Transports fluviaux
				62	62A1		Transports aériens
						62.1	Transports aériens réguliers
					+	62.2	Transports aériens non réguliers
					+	62.3	Transports spatiaux
				63			Services auxiliaires de transport
				63A1		63.3	Agences de voyage et tour opérateurs

A3	A6	A17	A31	A60	Branche SUT (A121)	NACE-BEL	Dénomination de la branche d'activité
					63B1	63.1 + 63.2 + 63.4	Manutention et entreposage, autres services annexes des transports, organisation du transport de Manutention et entreposage Autres services annexes des transports Organisation du transport de fret
				64			Postes et télécommunications
					64A1	64.1	Activités postales
					64B1	64.2	Télécommunications
	5	J	JJ				Activités financières; immobilier, location et services aux entreprises
				65			Activités financières
					65A2	65.1 + 65.2	Intermédiation financière Intermédiation monétaire Autres intermédiations financières
				66	66A2	66.0	Assurance
				67	67A1	67.1 + 67.2	Auxiliaires financiers et d'assurance Auxiliaires financiers Auxiliaires d'assurance
		K	KK				Immobilier, location et services aux entreprises
				70	70A1	70.1 + 70.2 + 70.3	Activités immobilières Activités immobilières pour propre compte Location de biens immobiliers Activités immobilières pour compte de tiers
				71			Location sans opérateur
					71A1	71.1 + 71.2	Location de véhicules automobiles et d'autres matériels de transport Location de véhicules automobiles Location d'autres matériels de transport
					71B1	71.3 + 71.4	Location de machines et équipements et d'autres biens personnels et domestiques Location de machines et équipements Location d'autres biens personnels et domestiques

A3	A6	A17	A31	A60	Branche SUT (A121)	NACE-BEL	Dénomination de la branche d'activité
				72	72A1	72.1 + 72.2 + 72.3 + 72.4 + 72.5 + 72.6	Activités informatiques Conseils en systèmes informatiques Réalisation de programmes et logiciels Traitement de données Banques de données Entretien et réparation de machines de bureau et de matériel informatique Autres activités rattachées à l'informatique
				73		73.1 + 73.2	<i>Recherche et développement</i> <i>R&D en sciences physiques et naturelles</i> <i>R&D en sciences humaines et sociales</i>
					73A1		Recherche et développement, marchand
					73A5		Recherche et développement, non marchand
				74			Services fournis principalement aux entreprises
					74A1	74.11 + 74.12 + 74.13	Activités juridiques, activités comptables, études de marché et sondages Activités juridiques Activités comptables Etudes de marché et sondages
					74B1	74.14 + 74.15	Conseil pour les affaires et le management, activités de gestion et d'administration de holdings et Conseil pour les affaires et le management Activités de gestion et d'administration de holdings et de centres de coordination
					74C1	74.2 + 74.3	Conseil technique, activités d'architecture et d'ingénierie, essais et analyses techniques Conseil technique, activités d'architecture Essais et analyses techniques
					74D1	74.4	Publicité
					74E1	74.5	Sélection et fourniture de personnel
					74F1	74.6 + 74.7 + 74.8	Enquêtes et sécurité, nettoyage industriel, services divers fournis principalement aux entreprises Enquêtes et sécurité Nettoyage industriel Services divers fournis principalement aux entreprises

A3	A6	A17	A31	A60	Branche SUT (A121)	NACE-BEL	Dénomination de la branche d'activité
	6	L	LL	75			Autres activités de services
						Administration publique	
75A3					75 excl. 75.22, 75.3	Administration publique, à l'exception de la défense et de la sécurité sociale obligatoire	
75B3					75.22	Défense	
75C3					75.3	Sécurité sociale obligatoire	
		M	MM	80			<i>Education</i>
					80.1	<i>Enseignement primaire</i>	
					+ 80.2	<i>Enseignement secondaire</i>	
					+ 80.3	<i>Enseignement supérieur</i>	
					+ 80.4	<i>Formation permanente et autres formes d'enseignement</i>	
80A1						Education, marchand	
80A3						Education publique	
80A5			Education, autre non marchand				
		N	NN	85			Santé et action sociale
85A1					85.1	Activités pour la santé humaine	
85B1					85.2	Activités vétérinaires	
					85.3	<i>Action sociale</i>	
85C1						Action sociale, marchand	
85C5						Action sociale, non marchand	
		O	OO	90			Services collectifs, sociaux et personnels
90A1					90.0	Assainissement, voirie et gestion des déchets	
				91			<i>Activités d'organisations économiques, patronales et professionnelles, syndicats de salariés, et</i>
					91.1	<i>Activités d'organisations économiques, patronales et professionnelles</i>	
	+ 91.2				<i>Syndicats de salariés</i>		
	+ 91.3				<i>Autres organisations associatives</i>		
91A1	91.11				Activités associatives diverses, marchand		
	+ 91.12(p)						
91A5	+ 91.3(p)	Activités associatives diverses, non marchand					
	+ 91.12(p)						
	+ 91.2						
	+ 91.3(p)						

A3	A6	A17	A31	A60	Branche SUT (A121)	NACE-BEL	Dénomination de la branche d'activité
				92			Activités récréatives, culturelles et sportives
					92A1		Activités cinématographiques et vidéo, radio et télévision
						92.1	Activités cinématographiques et vidéo
						+ 92.2	Radio et télévision
						92.3	<i>Autres activités de spectacle et d'amusement</i>
					92B1		Autres activités de spectacle et d'amusement, marchand
					92B5		Autres activités de spectacle et d'amusement, non marchand
						92.4	<i>Agences de presse et autres activités culturelles</i>
						+ 92.5	<i>Agences de presse</i>
							<i>Autres activités culturelles</i>
					92C1	92.4	Agences de presse et autres activités culturelles, marchand
						+ 92.5(p)	
					92C5	92.5(p)	Autres activités culturelles, non marchand
						92.6	<i>Activités liées au sport et autres activités récréatives</i>
						+ 92.7	<i>Activités sportives</i>
							<i>Autres activités récréatives</i>
					92D1	92.6(p)	Activités liées au sport et autres activités récréatives, marchand
						92.7	
					92D5	92.6(p)	Activités sportives, non marchand
					93A1	93.0	Services personnels
		P	PP	95	95A4	95.0	Services domestiques
							Services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM)

n.s. = non significatif